



REPUBLIQUE TUNISIENNE

Mission de l'Equipement et de l'Habitat

Unité de Gestion du Budget par Objectifs

Projet Annuel de Performance
Mission Equipement
PAP 2022

Décembre 2021

SOMMAIRE

<i>Chapitre I. Présentation Générale de La Mission.....</i>	03
<i>La Stratégie de la Mission.....</i>	03
<i>Les programmes de la Mission.....</i>	08
<i>Présentation du budget de la Mission à moyen terme.....</i>	09
<i>Chapitre II : Présentation des programmes de la Mission.....</i>	18
<i>PROGRAMME 1 : Infrastructure Routière.....</i>	19
<i>Présentation du Programme 1 et de sa stratégie.....</i>	20
<i>Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme1:</i>	20
<i>Dépenses du programme 1 à Moyen terme.....</i>	25
<i>PROGRAMME 2 : Protection des zones urbaines, du Littoral ET Maîtrise d'Ouvrage.....</i>	27
<i>Présentation du Programme 2 et de sa stratégie.....</i>	27
<i>Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 2.....</i>	29
<i>Dépenses du programme 2 à Moyen terme</i>	36
<i>PROGRAMME 3 : Aménagement Urbanisme et Habitat.....</i>	38
<i>Présentation du Programme 3 et de sa stratégie.....</i>	38
<i>Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 3.....</i>	40
<i>Dépenses du programme 3 à Moyen terme</i>	49
<i>PROGRAMME 9 : Pilotage et Appui.....</i>	52
<i>Présentation du Programme 9 et de sa stratégie.....</i>	52
<i>Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 9:</i>	53
<i>Dépenses du programme 9 à Moyen terme</i>	62
ANNEXES	
<i>Fiches Indicateurs.....</i>	63
<i>Fiches Operateurs Publics.....</i>	

Chapitre I. Présentation Générale de la Mission

1. La Stratégie Sectorielle de la Mission

Ce projet résume le cadre de performance et les principales activités programmées pour la mission Equipement pour l'année 2022 et qui ont été élaborées sur la base des orientations futures et de la stratégie nationale dans le secteur de l'Equipement et de l'Habitat, ce qui permettra de contribuer au renforcement des paramètres fondamentaux de l'économie nationale à travers la mise au point de conceptions adéquates et la formulation des grandes orientations du secteur.

Vu le décret n° 93 de l'année 1974 fixant les attributions du ministère de l'équipement et de l'habitat et des textes le modifiant et le complétant, on peut résumer ces attributions comme suit :

- Mettre en place les ouvrages et équipements communs nécessaires pour le développement de la Nation,
- Révision du CATU (Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme)
- Etablir de la Politique Nationale du secteur de l'Habitat,
- Protection des zones urbaines contre les inondations et protection du littoral,
- Exécution et suivi des bâtiments civils de l'Etat,
- Octroi des agréments aux entreprises et entrepreneurs des catégories 3,4 et5.

Stratégie de la Mission dans le cadre de ses engagements Internationaux :

Programme des Nations Unies : UN-Habitat

Un accord a été signé en Mai 2017 entre la Tunisie ; représentée par le Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure ; et le Programme des Nations Unies (ONU-Habitat), pour l'installation d'un bureau en Tunisie. Ce bureau permettra d'aider les villes et les villages à réaliser les objectifs de développement durable, notamment, en ce qui concerne la lutte contre les constructions anarchiques et le renforcement de l'infrastructure, outre la réduction du taux de pauvreté.

Ce bureau a pour objectifs d'encourager et de concrétiser les études et les projets urbains visant à promouvoir le développement durable des établissements humains sur le plan social et environnemental ainsi que l'accès à un logement décent pour tous.

Route Transsaharienne

La Tunisie a adhéré au projet de la route Transsaharienne (RTS) qui traverse le Sahara sur une longueur de plus de 9022 km pour relier les pays du Maghreb à ceux de la rive sud du Sahara. C'est un réseau ramifié articulé autour de l'axe Alger-Lagos (Sud-Ouest du Nigéria) qui dessert L'Algérie, Le Mali, Le Niger, La Tunisie, Le Nigeria et Le Tchad.

La branche Tunisienne est totalement bitumée depuis le port de Gabès en Tunisie jusqu'à la jonction avec la RTS à Ghardaïa en Algérie.

Projet de l'Economie Bleue : l'Initiative WESTMED

La Tunisie a adhéré au projet de L'économie bleue en tant que membre permanent du Comité de Pilotage de « L'Initiative pour le développement durable de l'Economie bleue en Méditerranée Occidentale ». Cette initiative met l'accent sur les défis régionaux et locaux, et cherche à développer les connaissances sur l'économie bleue, ainsi qu'à faire connaître les opportunités dans la région au sein de la communauté **WESTMED**. Elle vise également à aider les parties prenantes à trouver des partenaires complémentaires, et à les soutenir dans la mise en place de projets fructueux dans le but d'exploiter au mieux le potentiel de l'économie bleue, de la rendre plus résiliente et plus intelligente, et d'assurer un espace maritime mieux gouverné, plus sûr et sécurisé.

Il est à noter que la valeur des transactions de l'Economie bleue ont atteint les 2500 Milliards de Dollars leur augmentation est estimée à 4000 Milliards de Dollars à l'horizon 2030.

Stratégie de la Mission dans le cadre de ses engagements Nationaux :

Les rôles de la Mission de l'équipement s'inscrivent dans ceux du gouvernement à savoir la relance économique, la création de l'emploi, la maîtrise des équilibres macroéconomiques, le renforcement de la solidarité sociale et l'amélioration des conditions de vie de la population, en particulier dans les régions de l'intérieur et pour les couches de faible revenu.

Dans ce cadre, les **objectifs stratégiques** du secteur se présentent comme suit :

- Continuer à développer l'infrastructure routière et améliorer son niveau de service à travers une intensification de la connectivité du réseau et son entretien régulier.
- Mettre en place une politique d'habitat répondant aux besoins des classes sociales de faibles à moyens revenus et permettant de maîtriser le développement urbain des villes tunisiennes.
- Créer le cadre institutionnel adéquat et opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire.
- Améliorer la capacité de gestion des entreprises sous tutelles (en ressources humaines et matériels) et réformer le cadre réglementaire et les procédures administratives régissant le secteur afin d'accroître l'efficacité et la transparence.

Les **orientations stratégiques** retenues pour la mise en œuvre et le développement du secteur sont les suivantes :

- Renforcement de la capacité des directions centrales et régionales à travers la mise en place d'une politique efficace de gestion des ressources humaines de qualité et en nombre suffisant capables de planifier, programmer et mettre en œuvre les politiques et les programmes de développement du secteur.
- Réforme du cadre réglementaire et simplification des procédures administratives afin de diminuer les coûts et délais des transactions et supprimer les obstacles bureaucratiques.
- Priorisation des efforts d'investissements en matière d'infrastructure routière comme suit
- L'achèvement du réseau autoroutier et la mise à niveau des routes nationales ;

- Le développement d'un réseau transversal rapide entre les régions du littoral et de l'intérieur du pays d'une part et entre les régions frontalières et les pays voisins d'autre part.

- Le développement et la mise à niveau des réseaux intra-régions et inter-régions y compris l'infrastructure rurale ;

- La mise en œuvre d'une politique d'entretien systématique permettant à l'ensemble du réseau d'offrir un bon niveau de services.

- Développement de mécanismes de suivi technique dans l'exploitation du domaine territorial par le biais de technologies modernes dans le domaine du géotechnique, des banques de données, des techniques de communication modernes et de renforcer la recherche scientifique et la formation dans ce domaine.

- Suivi et surveillance de la croissance urbaine et analyser les phénomènes identifiés,

- Préparation des stratégies nationales du développement urbain.

- Suivi de l'expansion urbaine, l'installation des systèmes d'information géographique pour des plans directeurs urbains et des systèmes géographiques des villes.

- Etablir une politique nationale de l'Habitat pour répondre aux besoins de toutes les catégories sociales, en particulier celles dont le revenu est faible ou moyen,

- La mise en place d'un système de financement diversifié et intégré qui répond aux besoins des différentes classes sociales,

- Amélioration des conditions de vie et de l'environnement urbain à travers la mise en œuvre des programmes d'intervention dans les quartiers populaires.

Stratégie de la Mission et principes de l'égalité des chances et de l'équité

Conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019 relative à la loi organique du budget, la Mission de l'Équipement a élaboré le budget 2022 sur la base d'objectifs et d'indicateurs garantissant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et en général entre tous les catégories sociales sans discrimination.

L'un des secteurs les plus importants qui contribuent à briser l'isolement des zones rurales et à leur permettre d'accéder aux infrastructures de santé et d'éducation est l'infrastructure des routes, en particulier le réseau de pistes rurales préparées. Il ouvre la voie aux filles et aux garçons de ces zones pour atteindre les écoles et les instituts et réduire le taux d'abandon scolaire, ce qui se traduit par une amélioration montrée par les statistiques du ministère de l'Éducation.

Cette route permet aux habitants des zones isolées, notamment les femmes, d'accéder aux centres de santé et de bénéficier de leurs services, ce qui contribue à l'amélioration des indicateurs de santé et des services de santé au niveau du ministère de la santé.

Les pistes contribuent également à l'intégration économique de ces zones, d'autant plus qu'il s'agit de zones riches en ressources naturelles et en capacités, que les travailleuses s'efforcent généralement de convertir en produits locaux. A noter que les femmes rurales représentent 58% de la main-d'œuvre agricole, dont 15% sont stables. Donc, donner à ce groupe de la société les soins nécessaires qui contribuera à améliorer la santé et d'éducation et renforcera leur contribution à la croissance économique de leur région en premier degré et le pays en conséquence.

Dans ce contexte, et compte tenu du caractère général des services et de la difficulté de calculer leur contribution directe à certains secteurs et leur impact direct sur les citoyens,

nous proposons la création d'une base de données au niveau national pour collecter des informations sur les usagers des services publics par genre, ce qui permettra de calculer l'impact des services de la missions équipement sur les différents secteurs et bénéficiaires. D'autre part, la Mission Equipement contribue à travers l'activité de « protection des zones côtières » à la réussite du programme d'accompagnement des « femmes collectrices de palourdes en Tunisie », qui est à la charge de la mission de l'agriculture.

Priorités de la mission pour réduire les iniquités entre les femmes et les hommes

Elle se situe au niveau du Programme P3 et P9, où la mission travaille à l'élaboration des textes juridiques et législatifs au profit des femmes pour leur permettre de bénéficier des différents programmes de logement et les nominations dans des postes de prises de décision. Afin d'inscrire le principe d'égalité des chances, la mission travaillera courant 2022 pour collecter les données et définir des indicateurs genrés dans les secteurs qui s'y rapportent à l'infrastructure routière, la protection des zones urbaines contre les inondations et le logement.

Diagnostic du secteur :

Points forts :

- Infrastructures modernes ;
- Entreprises sous tutelle, organisées et indépendantes ;
- Des plans stratégiques dans tous les secteurs ;
- L'inscription dans des démarches de modernisation ;
- Suivi et supervision des directions régionales ;
- Grande expérience au sein de la mission et des entreprises sous tutelle ;
- Interaction réussie avec les institutions financières nationales et internationales.

Points Faibles :

- Entretien insuffisant de l'infrastructure en raison de la rareté des ressources financières qui lui sont allouées ;
- Quelques entreprises sous tutelle de la mission sont en difficultés et dépendent de l'appui budgétaire de l'Etat pour continuer à décliner leurs programmes ;
- Fonds insuffisants pour achever la réalisation de tous les objectifs et les plans ;
- La nécessité de se conformer aux instructions des bailleurs de fonds, ce qui conduit à certaines occasions au chevauchement de certaines tâches avec les établissements sous tutelle (comme l'imposition de l'achèvement de l'autoroute Tunis-Jelma par La Direction Générale des Ponts et Chaussées et non par l'établissement public Tunisie Autoroute),
- L'urgence de la numérisation et la tendance au remplacement des documents physiques par le numérique ;
- Faiblesse au niveau de la gestion des ressources humaines : effectifs insuffisants, mobilité interne et charge de travail due à la réduction des affectations en contrepartie des taux élevés de départs à la retraite.

Les Opportunités :

- Restructuration de la mission afin d'améliorer son efficacité ;
- Décliner un cadre de partenariat plus efficace avec les régions ;
- Créer des opportunités de partenariat plus larges entre les secteurs public et privé,
- La possibilité d'engager des experts sous contrat.

Les Défis :

- Fortes pressions de divers partenaires, avec une adéquation insuffisante des priorités ;
- Forte hausse des besoins d'entretien et de renouvellement des infrastructures en raison de plusieurs facteurs (climat, fréquence d'utilisation,)
- Le retour sur investissement est insuffisant en termes de croissance et de création d'emplois ;

- Rareté des ressources financières : difficulté à réaliser les plans stratégiques ;
- Difficulté à mobiliser des ressources humaines suffisantes pour mener à bien les tâches liées aux activités.

2- Les programmes de la Mission

La cartographie des programmes de la Mission Equipement se compose de trois programmes opérationnels et un programme de pilotage et d'appui répartis comme suit :

- Programme de l'infrastructure routière,
- Programme de la Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages,
- Programme de l'Aménagement du Territoire Urbanisme et Habitat,
- Programme de Pilotage et d'Appui.

La cartographie de la Mission se présente comme suit :

Programme 1 : Infrastructure Routière	Programme 2 : Protection des Zones Urbaines et du Littoral ET Maitrise d'Ouvrages *	Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	Programme 4 : Pilotage et Appui
Sous – Programme central : SP 1 : Central : Développement et Entretien de l'Infrastructure Routière	SP 1 Central : Protection des zones urbaines contre les inondations	SP 1 Central : Aménagement du Territoire , urbanisme et Habitat	SP 1 Central Pilotage
	SP 2 Central : Protection du littoral et Maîtrise d'Ouvrages		SP 2 Central Appui
24 SP Régionaux	24 SP Régionaux	24 SP Régionaux	24 SP Régionaux

3- Budget et Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) de la Mission

A- État de l'évolution du budget de la mission :

Tableau 1
Répartition du budget de la Mission pour l'année 2022
Par programmes et selon la nature des dépenses

Unité (MD: Mille Dinars)

Section /Programme	Crédits de paiement	Dépenses de Rémunérations	Dépenses de Gestion	Dépenses d'intervention	Dépenses d'Investissement	Dépenses des opération financière	Totale	Pourcentage % du budget
Mission								Pourcentage/B de l'Etat udget
	2022	120 486	58 700	203 809	1 418 705	800	1 802 500	—
	2021	114 900	56 950	3 120	1 387 830	172 200	1 735 000	—
	Taux d'évolution (2021/2022) %	1,05	1,03	65.32	1,02	0,00	1.04	—
Programmes								Pourcentage/ Mission
Programme 1 : Infrastructure Routière	2022	53 295	47 830	170 000	1 088 500	0	1 359 625	0,75
	2021	50 400	46 400	0	1 081 000	170 000	1 347 800	0,78
	Taux d'évolution (2021/2022) %	1,06	1,03	0,00	1.01	0,00	1.01	0,97
Programme 2 : Protection des Zones Urbaines et du Littoral ET Maitrise d'Ouvrages	2022	16 360	2 255	0	161 050	800	180 465	0,10
	2021	16 400	2 190	0	116 500	2 200	137 290	0,08
	Taux d'évolution (2021/2022) %	1,00	1,03	0,00	1,38	0,36	1,31	1,27
Programme 3 : Aménagement du Territoire,	2022	18 180	1 440	30 380	162 350	0	212 350	0,12
	2021	17 500	1 400	370	185 260	0	204 530	0,12

Urbanisme et Habitat	Taux d'évolution (2021/2022) %	1.04	1.03	82.11	0.88	0.00	1.04	1.00
Programme 9 : Pilotage et Appui	2022	32 651	7 175	3 429	6 805	0	50 060	0,03
	2021	30 600	6 960	2 750	5 070	0	45 380	0,03
	Taux d'évolution (2021/2022) %	1,07	1,03	1,25	1,34	0,00	1,10	1,06

Le budget de la mission de l'Équipement pour l'année 2022 est estimé à 1 802 500 MD contre

1 735 000 MD pour l'année 2021, soit une augmentation de 67 500 MD (4 %), et ces crédits se répartissent comme suit :

- Les Dépenses de Rémunérations pour l'année 2022 s'élèvent à 120 486 MD contre 114 900 MD en 2021, soit une augmentation de 5 586 MD (4.8%), tandis que les Dépenses de Gestion s'élèvent à 58 700 MD contre 56 950 MD en 2021, soit une augmentation de 1 750 MD (3 %) et des dépenses d'interventions ont été de 203 809 MD contre 3 120 MD en 2021, soit une augmentation de 200 689 MD (6432 %).

NB: un montant de 170 000 MD a été inscrit au profit de la société (Tunisie Autoroute) dans les dépenses d'intervention.

Quant aux dépenses d'investissement, elles ont été estimées à 1 418 705 MD pour l'année 2022 contre 1 387 830 MD pour l'année 2021, soit une augmentation de 30 875 MD, avec un taux de (2.2%).

Ces crédits sont répartis entre les programmes comme suit :

- Le premier programme : 1 359 625 MD, ce qui représente un pourcentage de 75%
- Le deuxième programme : 180 465 MD, ce qui représente un pourcentage de 10%
- Le troisième programme : 212 350 MD, ce qui représente un pourcentage de 12 %

- Le neuvième programme : 50 060 MD, ce qui représente un pourcentage de 3 %

B- Répartition du budget de la mission selon les programmes et les activités

Tableau 2
Répartition du budget de la Mission pour l'année 2022
Par programmes et par activités
(Crédits d'engagement)

Unité (MD: Mille Dinars)

Dépenses /Programmes	LF 2021	Prévision 2022	Taux d'évolution 2022/2021
PROGRAMME 1: INFRASTRUCTURE ROUTIERE			
Développement du réseau routier : Activité 1	170 000		0,00
Autoroute Tunis-Jelma :2 Activité	100 000	232 000	2,32
Activité 3: Pont de Bizerte			0,00
Activité 4: Voiries structurantes	23 320	126 049	5,41
Activité 5: Réhabilitation des routes classées	81 860	124 840	1,52
Activité 6: Renforcement des routes classées	23 800	5 000	0,21
Activité 7: Ouvrages d'art		37 110	0,00
Activité 9: Etudes routiers et perfectionnement technique		10 000	0,00
des villes Entrés :Activité A			0,00
les rapports d'analyses de Suivi :Activité C laboratoire et de la recherche scientifique	700	0	0,00
Activité C : Exploitation et entretien des routes classées	177 106	202 158	1,14
Activité E: Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondation	10 300	24 500	2,38
Activité :8 Aménagement des pistes rurales	180 250	-	0,00
Activité F :Entretien des pistes rurales			0,00
Activité D :Entretien des pistes rurales	70 830	84 631	1,19
Activité Z : Activité support et appui	57 514	231 136	4,01
Programme 2 : Protection des zones urbaines et du littoral et Maitrise d'Ouvrages			
Activité 1: Etudes et réalisation des travaux de des zones urbaines contre les inondations protection	119 500	164 400	1.38
Activité 2: Entretien des ouvrages	25 000	28 000	1.12
Activité 3: Etudes et travaux de protection du Littorale	3 500	3 800	1,09

Activité 4: Suivi des projets des ouvrages portuaires	100	100	1,00
Activité 5: Surveillance et suivi des projets LAC DU SUD et SEBKHA BEN ,TAPAROURA GHAYADHA	2 200	800	0,36
Activité 6: Suivi des travaux de génie civil	3 810	1 450	0,38
Activité 7: Suivi de réalisation des études	0	0	0,00
Activité 8: entretien du Littorale	946	963	1,02
Activité 9: Activité support	17 644	17 652	1,00
Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat			
Activité 1: Révision des schémas et observation du territoire	300	3 883	10,60
Activité 2: Elaboration des stratégies durables de l'Aménagement et de développement urbain	1 500	0	0,00
Activité 3 : Géodésie	2 000	2 000	1,00
Activité 4: Appui à la décentralisation : soutien aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans	80	40	0,50
Activité 5: Programme d'intervention urbain de l'Agence Urbaine de Grand Tunis (AUGT)	3 279	4 275	1,30
Activité 6: Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés	38 000	68 000	1,79
Activité 7: Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation	0	18 150	0,00
Activité 8: Réhabilitation et régénération urbaine	500	0	0,00
Activité 9: Amélioration de l'Habitat	10 000	10 000	1,00
Activité C : Eradication des logements rudimentaires et leur substitution	16 000	15 500	0,97
Activité D : Réalisation des logements et des lots sociaux	45 000	0	0,00
Activité Z : Activité support	16 651	17 685	1,06
Programme 9 : Pilotage et Appui			
Activité 1: Coordination, contrôle et relations internationales	0	119	0,00
Activité 2: Interventions publiques	2 700	3 429	1,27
Activité 3: Gestion du Foncier et des équipements	1 850	1 850	1,00
Activité 4: Crédits délégués	5 030	2 475	0,41
Activité Z : Activité support	35 234	39 902	1,27

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Tableau 3
Répartition du budget de la Mission pour l'année 2022
Par programmes et par activités
(Crédits de paiement)

Programmes	LF 2021	Prévision 2022	Taux d'évolution 2022/2021
INFRASTRUCTURE ROUTIERE : PROGRAMME 1			
Développement du réseau routier : Activité 1	172 500	2 800	0,02
Autoroute Tunis-Jelma :2 Activité	175 000	122 000	0,70
Activité 3: Pont de Bizerte	4 500	60 000	13,33
Activité 4: Voiries structurantes	268 250	261 000	0,97
Activité 5: Réhabilitation des routes classées	130 600	178 200	1,36
Activité 6: Renforcement des routes classées	24 200	33 200	1,37
Activité 7: Ouvrages d'art	47 300	60 000	1,27
Activité 9: Etudes routiers et perfectionnement technique	2 500	8 500	3,40
des villes Entrés :Activité A	3 500	3 500	1,00
les rapports d'analyses de Suivi :Activité B laboratoire et de la recherche scientifique	700	0	0,00
C -Exploitation et entretien des routes classées Activité classées	232 856	180 158	0,77
E: Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondation Activité	45 600	29 200	0,64
Aménagement des pistes rurales :8 Activité	86 800	110 300	1,27
Entretien des pistes rurales :F Activité	6 500	3 000	0,46
Entretien des pistes rurales :Activité D	89 480	76 631	0,86
support Activité :Z Activité	57 514	231 136	4,01
zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages Programme 2 : Protection des			
Activité 1: Etudes et réalisation des travaux de des zones urbaines contre les protection inondations	88 000	131 000	1,49
Activité 2: Entretien des ouvrages	20 000	19 000	0,95
Activité 3: Etudes et travaux de protection du Littorale	6 000	6 500	1,08
Activité 4: Suivi des projets des ouvrages portuaires	100	100	1,00

Activité 5: Surveillance et suivi des projets LAC DU SUD et SEBKHA ,TAPAROURA BEN GHAYADHA	2 200	800	0,36
Activité 6: Suivi des travaux de génie civil	2 310	4 450	1,93
Activité 7: Suivi de réalisation des études	90	0	0,00
Activité 8: entretien du Littorale	946	963	1,02
Activité 9: Activité support	17 644	17 652	1,00
Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat			
Activité 1: Révision des schémas et observation du territoire	700	900	1,29
Activité 2: Elaboration des stratégies durables de l'Aménagement et de développement urbain	1 390	1 740	1,25
Activité 3 : Géodésie	2 000	2 000	1,00
soutien : Activité 4: Appui à la décentralisation aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans	80	60	0,75
Activité 5: Programme d'intervention urbain de l'Agence Urbaine de Grand Tunis (AUGT)	3 279	4 365	1,33
Activité 6: Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés	38 000	68 000	1,79
intégration des quartiers d'habitation Activité 7: Réhabilitation et	26 400	28 000	1,06
Activité 8: Réhabilitation et régénération urbaine	11 000	12 000	1,09
Activité 9: Amélioration de l'Habitat	10 000	10 000	1,00
des logements rudimentaires et leur substitution Activité C : Eradication	18 000	18 000	1,00
Activité D : Réalisation des logements et des lots sociaux	77 000	49 600	0,64
Activité Z : Activité support	16 651	17 652	1,06
Programme 9 : Pilotage et Appui			
Activité 1: Coordination, contrôle et internationales relations	0	119	0,00
Activité 2: Interventions publiques	2 700	3 429	1,27
Activité 3: Gestion du Foncier et des équipements	1 780	3 239	1,82
Activité 4: Crédits délégués	3 802	3 186	0,84
Activité Z : Activité support	35 233	40 087	1,14

C- Répartition du budget de la mission à moyen terme (2022-2024)

Tableau 4

Le cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024) de la Mission:
Répartition par Dépenses (crédits de paiement)

Nature des dépenses	Réalisation 2020	LF 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Rémunérations publiques	104 466	114 900	120 486	127 095,9	130 349,7
Moyens de services	55 924	56 950	58 700	60 435,9	63 195,8
Interventions publiques	3 444	3 120	203 809	3 178,0	3 284,0
Dépenses d'investissements	1 364 282	1 387 830	1 418 705	1 722 249,7	1 800 797,0
Autres dépenses	81 600	172 200	800	2 200,0	2 300,0
Total	1 609 716	1 735 000	1 802 500	1 916 159,5	1 999 926,5

Tableau 5

Le cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024) de la Mission:
Répartition par Programme (crédits de paiement)

PROGRAMME:	Réalisation 2020	LF 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Pr 1: INFRASTRUCTURE ROUTIERE	1 239 149	1 347 800,000	1 359 625,000	1 441 135,500	1 530 139,500
Pr 2 : Protection des zones littoral et Maitrise urbaines et du d'Ouvrages	103 978	137 290,000	180 465,000	187 255,000	192 900,000
Pr 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat	228 043	204 530,000	212 350,000	232 000,000	220 000,000
Pr 9 : Pilotage et Appui	38 546	45 380,000	50 060,000	55 769,000	56 887,000
Total	1 609 716	1 735 000,000	1 802 500,000	1 916 159,500	1 999 926,500

On note au cours de l'année 2022 une évolution de 4,8% du budget des Rémunérations publiques par rapport aux crédits établis pour l'année 2021, et une évolution de 5,48% au cours de l'année 2023 et de 2,5% au cours de l'année 2024 due principalement à l'augmentation en salaire intitulé "indemnité spécifique de la Mission de l'Equipement". De nouvelles dispositions ont été prises à la suite des promotions, recrutements, nominations dans les postes fonctionnels faites par le Ministère durant l'année 2020. Une augmentation annuelle de 3% des Moyens de services durant la période 2022-2024 et de 6432% des Interventions publiques durant 2022 ont été approuvées, compte tenu de l'augmentation du capital de Tunisie Autoroutes pour le programme. Quant aux dépenses d'investissement, elles ont enregistré une légère évolution de 2% au cours de 2022 par rapport à 2021, de 2.1% au cours de 2023 et de 4% au cours de 2024. Cette variation est due principalement à la taille colossale des projets en cours (Projet de pont de Bizerte et de l'autoroute de Tunis- Jelma) et au nombre important des projets en cours, (entretien des ouvrages hydrauliques, fonctionnement des services de protection de la bande littorale) ainsi que le lancement de nouvelles études...

Chapitre II :

Présentation des

Programmes de la Mission

Responsable Programme : Slah Zouari

Date de nomination « Responsable Programme » :

07 février 2020

1- Présentation et stratégie du programme :

1-1 Présentation de la stratégie du programme :

L'investissement dans les infrastructures est un facteur essentiel pour la croissance économique et le développement. Dans le cadre des engagements internationaux pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure) et dans le cadre de l'orientation générale de l'Etat, la stratégie du programme 1 se repose principalement sur le fait de fournir une infrastructure routière, durable, sûre et à faible coût, tout en assurant que les femmes, les hommes et les enfants des zones rurales isolées ont accès à un réseau routier praticable. Ce qui contribue à incarner les aspirations des parties et à réaliser l'interconnexion et la communication entre elles. La stratégie du programme se décline en deux axes principaux :

S'agissant du premier axe stratégique, une partie des activités menées par le programme « Infrastructures routières » vise à développer le réseau autoroutier et les routes classées au niveau national et maghrébin pour faciliter la liaison des régions de l'intérieur avec les centres urbains des grandes villes et des ports dans le but d'obtenir un réseau classé comme suit :

- Un réseau d'autoroutes d'une longueur d'environ 1 325 km (actuellement réalisée, 736 km).
- Un réseau de routes express d'une longueur totale d'environ 2 000 km de routes à l'horizon 2030 (actuellement 1 342 km), avec le caractère d'une route express qui permet au trafic public de la rejoindre à une distance n'excédant pas en moyenne environ 60 km,
- Un réseau de routes nationales classées reliant les régions d'une longueur d'environ 4750 km, qui permet la répartition du trafic entre les différentes régions et est relié au réseau routier au moyen de transformateurs.
- Un réseau de routes régionales classées, locales, et d'autres en cours de classification, d'une longueur totale de 14 420 km qui sécurise, au niveau régional, l'intégration collective du système de transport.

Quant au deuxième axe stratégique du programme, il vise à améliorer l'accès des femmes, des hommes et des enfants des zones rurales isolées à un réseau de routes carrossables, dans le but de mettre en place un réseau spécifique de pistes rurales reliant les communautés

résidentielles au réseau routier classé, permettant une meilleure connectivité avec les centres des gouvernorats et les services publics (santé, éducation, marché de l'emploi...) et rompant l'isolement de ces zones et réduisant la disparité entre les régions, et la disparité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'accès à la vie scolaire, sociale et économique.

Ainsi, l'objectif du programme est d'adapter l'infrastructure routière aux exigences économiques et sociales en vue de relier toutes les régions du pays de manière à assurer la pérennité et la fluidité du trafic et la sécurité de ses usagers, en tenant compte du volé esthétique et environnemental du réseau et le développement remarquable du parc automobile national.

1-2 Présentation du Programme

Le programme 1 "Infrastructures routières" contient 25 sous-programmes. Un sous-programme central 1 « Développement et entretien des infrastructures routières » qui comprend deux unités opérationnelles (Direction générale des ponts et chaussées et le Centre d'essais et des techniques de construction) et un opérateur public « Société Tunisie Autoroute». Et 24 sous-programmes régionaux, chacun avec une unité opérationnelle.

Programme	Infrastructure routière	
Sous - Programme	Sous - Programme 1 central "Développement et entretien de l'infrastructure routière"	24 Sous - Programme régional
Structure intervenantes:	Direction Générale des Ponts et Chaussées	24 Direction régionaux
Unité opérationnelle	Centre d'essais et des techniques de construction	
Opérateur	Société Tunisie Autoroute	

2- Objectifs et Indicateurs de performance du programme :

2-1 Objectifs et indicateur de performance

▪ Objectif 1-1 Développement des routes et autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine

Cet objectif est lié à la stratégie du programme compte tenu de l'impact significatif de l'atteinte de la longueur souhaitée du réseau autoroutier et du développement du réseau routier classé en reliant les différentes régions du pays entre elles et avec les pays voisins en facilitant la circulation des personnes et des biens, ce qui contribue à la revitalisation de l'activité économique. Deux indicateurs ont été retenus, le premier étant "le pourcentage d'avancement cumulé dans la réalisation du projet routier agréé" et le second "Etat d'avancement de la réalisation du plan des routes express".

❖ Indicateur 1.1.1 Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur

Cet indicateur met en évidence la longueur des autoroutes en cours d'exploitation et d'achèvement, compte tenu de leur rôle dans le renforcement de la connexion des différentes régions du pays et la liaison du pays tunisien aux frontières libyennes et/ou algériennes, et ce que cela engendre en termes de gain de temps et de sécurité pour les usagers, et en termes d'activé les échanges commerciaux avec les pays voisins.

Réalisation et estimation de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1.1.1 Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur	%	55,0	56,0	57,0	61,0	68,0

Analyse des estimations de l'indicateur sur les trois années :

L'atteinte de la valeur souhaitée pour cet indicateur est liée à deux activités : la première est « Développement du réseau autoroutier » et la seconde est « Construction Autoroute Tunis – Jelma ». Étant donné que la valeur souhaitée n'a pas été atteinte en 2020, la valeur de l'indice a été mise à jour pour les années 2022 et 2023. Les travaux de l'autoroute Gabes-Medenine d'une longueur de 84 km sont toujours en cours d'exécution courant 2021 (le taux d'avancement atteint 82% jusqu'à fin 2020). Un entrepreneur a été désigné pour achever la 2ème tranche, et il commencera au début de 2022. Quant aux travaux de l'autoroute Tunis Jelma, elle va commencer le troisième trimestre 2022 après l'achèvement de la libération du domaine routier.

❖ Indicateur 1.1.2 Etat d'avancement de la réalisation du plan des routes express

Réalisation et estimation de l'indicateur :

Cet indicateur met en évidence la longueur de routes dédoublées, qui contribuent à relier les régions entre elles, notamment les gouvernorats intérieurs avec les gouvernorats côtières.

Indicateur de performance	Unité	Réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1.1.2 Etat d'avancement de la réalisation du plan des routes express	%	35,8	36,9	41,0	44,5	45,8

Analyse des estimations de l'indicateur sur les trois années :

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de la performance du programme 1, cet indicateur a été approuvé par ce projet annuel de performance pour l'année 2022. L'atteinte de la valeur souhaitée de cet indicateur est liée à plusieurs activités notamment celle des « voiries structurantes » et la réhabilitation et développement du réseau routier classé.

- **Objectif 1-2 Amélioration de l'accès des femmes et des hommes des zones rurales isolées au réseau routier classé**

Cet objectif est lié à la stratégie du programme compte tenu de l'impact important des activités de création et d'entretien des pistes rurales sur la mobilité des femmes rurales pour accéder aux services de santé et d'éducation, ainsi que le travail ; Ce qui contribue à améliorer ses conditions financières, matérielles, sanitaires et éducatives et valoriser sa contribution à la croissance économique de sa région en premier lieu et du pays en second lieu.

❖ Indicateur 1.2.1 taux cumulé d'aménagement des pistes rurales**Réalisation et estimation de l'indicateur :**

Cet indicateur met en évidence l'évolution de la longueur du réseau de pistes rurales aménagées.

Indicateur de performance	Unité	Réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1.2.1 Taux cumulé d'aménagement des pistes rurales	%	45,2	45,6	45,9	46,3	46,6

Analyse des estimations de l'indicateur sur les trois années :

L'atteinte de la valeur souhaitée pour cet indicateur est liée à l'activité 8 « Aménagement des pistes rurales ». La valeur de l'indice a été mise à jour pour les années 2022 et 2023. L'année 2021 a été marquée par le lancement des travaux de la première tranche d'aménagement de 466 km de pistes rurales réparties sur 22 gouvernorats, financé par le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe, et le lancement de l'appel d'offres pour la deuxième tranche de 440 km de pistes rurales réparties sur 21 gouvernorats fin 2021.

2-2 Présentation des activités et sa relation avec les objectifs et les indicateurs :

Tableau N°6

					Unité =1000 dt	
Programme	Objectifs	Estimation indicateur	Actions	Estimation Crédits des actions Paiement LF 2022	leviers d'actions	
programme 1 infrastructure routière	Objectif 1-1 Développement des routes et autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine	Indicateur 1.1.1 Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur	activié 1-Développement du réseau autoroutier	2 800	Effectuer des requêtes de financement pour rechercher des prêts ou des dons pour mener à bien des projets Mécanismes spéciaux de traitement des plaintes pour les projets financés par la Banque européenne d'investissement Modernisation des routes 2 PMRII Consultation publique pour les projets financés Publication des nouvelles du Ministère (projets) à travers les réseaux sociaux	
			activié 2-Construction Autoroute Tunis – Jelma	122 000		
		Indicateur 1.1.2 Etat d'avancement de la réalisation du plan des routes express	activié 3-Construction du Pont de Bizerte	60 000		
			activié 4-Voies Structurantes	261 000		
			activié 5-Aménagement et développement du réseau	178 200		
			activié 6- Renforcement du réseau classé	33 200		
			activié 7-Construction des ouvrages d'art	60 000		
			activié 9-Études routières	8 500		
			activié A-aménagement des voiries des villes	3 500		
			activié B-Suivi des rapports d'analyse de laboratoire et de recherche scientifique	0		
			activié C-Exploitation et Entretien du réseau classé	180 158,0		
			activié E-Sécurité routière et Réparation dégâts d'inondations	29 200		
		Objectif 1-2 Amélioration de l'accès des femmes et des hommes des zones rurales isolées au réseau routier classé	Indicateur 1.2.1 Taux cumulé d'aménagement des pistes rurales	activié 8-Aménagement des pistes rurales		110 300
				activié F-Revêtements des pistes rurales		3 000
activié D-Entretien des pistes rurales	76 631					
		activié Z-Activité support	231 136			

2-3 Participation des acteurs publics à la réalisation du programme :

Société Tunisie Autoroute contribue à la réalisation du premier objectif stratégique du programme "Développement du réseau autoroutier et des routes classées au niveau national et maghrébin" en assurant la construction de l'autoroute Gabès-Médenine. Après l'achèvement de ce tronçon la longueur totale exploitées sera de 745,3 km, ce qui facilite la circulation des personnes et des marchandises de l'extrême nord (Bizerte) et du nord-ouest (Bousalem à Jendouba) vers l'extrême sud (la frontière libyenne à Ras Al-Jdir), qui contribue à la dynamisation de la vie économique entre la Tunisie et les pays voisins.

Tableau N° 7

La contribution des Opérateurs publics à la performance du programme 1 « infrastructures routières » et le montant des crédits transférés

Operateur public	les activités et projets les plus importants qu'il entreprendra dans le cadre de la réalisation des objectifs de politique publique	Montant des crédits transféré intitulé 2022
Société Tunisie-Autoroutes	réalisation de l'autoroute Gabès-Mednine	170 000 MD

3- Cadre des dépenses du programme à moyen terme 2022-2024 :

Tableau N°8

Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024) Répartition suivant nature de la dépense (crédits de paiement)

Désignation Dépenses	Réalisation	LF 2021	Estimation	Estimation	Estimation
	2020		2022	2023	2024
Dépenses de rémunération	48 080,2	50 400,0	53 295,0	54 893,9	56 540,7
Dépenses de gestion	47 274,4	46 400,0	47 830,0	49 264,9	50 742,8
Dépenses d'intervention			170 000,0		
Dépenses d'investissement	1 063 794,7	1 081 000,0	1 088 500,0	1 336 976,7	1 422 856,0
Dépenses d'opérations financières	80 000,0	170 000,0			
<u>Total sans tenir compte des ressources propres des</u>	<u>1 239 149,2</u>	<u>1 347 800,0</u>	<u>1 359 625,0</u>	<u>1 441 135,5</u>	<u>1 530 139,5</u>
<u>Total y compris les ressources propres des établissements</u>					

Le tableau 8 présente l'évolution des crédits de paiement par nature de dépense pour le programme 1 « Infrastructures routières » pour les années 2022, 2023 et 2024. Les crédits de l'année 2022 ont été estimés à 1 359 625 mille dinars, enregistrant une augmentation de 0,9% par rapport aux prévisions de l'année 2021 (1 347 800 mille dinars). Quant à l'année 2023, elle est estimée à 1.441.135,5 mille dinars, soit une augmentation de 6% par rapport aux estimations de l'année 2022. Quant à l'année 2024, elle s'élèvera à 1.530.139,5 mille dinars, soit une augmentation de 6,2% par rapport aux estimations de l'année 2023. Pour que le programme 1 puisse maintenir le même rythme des travaux et entreprendre et mener à bien des projets.

Le tableau montre aussi :

- Dépenses de rémunération :

Une augmentation des dépenses de rémunération a été approuvée pour l'année 2022 de 5,7 %, et pour les années 2023-2024, une augmentation de 3 % par an a été considérée.

- Dépenses de gestion :

Une augmentation annuelle de 3% a été allouée pour les dépenses de fonctionnement au cours des années 2022-2024. Il concerne trois activités : l'exploitation et l'entretien des routes classées, l'entretien des pistes rurales et l'activité appui.

- Dépenses d'intervention :

Des crédits au profit de la Société Tunisie Autoroute, d'un montant de 170 000 dinars ont été alloués, afin de racheter les obligations de la société vis-à-vis les bailleurs de fonds étrangers et ces clients.

- Dépenses d'investissement :

L'année 2022 a connu une légère hausse de 0,9% par rapport à l'année 2021, tandis que l'année 2023 (1 336 976,7 mille dinars) enregistrera une hausse de 6% par rapport à l'année 2022. Quant à l'année 2024 (1 422 856,0 mille dinars) il enregistrera une augmentation de 6,2% par rapport aux estimations en 2023. Cela est dû à la taille colossale des projets en cours, notamment en ce qui concerne l'Activité 2 et l'Activité 3, afin de maintenir un rythme acceptable de réalisation des projets.

- Dépenses d'opérations financières :

Rien à signaler.

Programme 2 : Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages

Responsable Programme : Ahmed el Kamel

Date de nomination « Responsable Programme » :

07 février 2020

1. Présentation du Programme 2 et de sa stratégie

1-1 Stratégie du programme 2

Le programme de protection des zones urbaines et du Littoral ET Maitrise d'Ouvrages s'intègre dans le cadre de réalisation des orientations et des programmes du mission de l'Équipement dans le domaine de protection des villes contre les inondations et la protection du littoral contre l'érosion maritime et la réalisation des ports de pêche maritime et des bâtiments civils en tant que maître d'ouvrage délégué et ce dans le cadre du plan du développement quinquennal 2021-2025.

Dans ce cadre la stratégie du programme 2 se repose sur deux grands axes qui sont :

1. La protection des zones urbaines contre les inondations

qui repose essentiellement sur:

- La mise en œuvre d'un programme annuel de réalisation des projets déjà programmés avant 2020 et qui émanent de l'ancienne étude stratégique ainsi que les projets réalisés dans les zones prioritaire les plus menacées par les inondations,
- L'actualisation de cette étude jusqu'à l'horizon 2050 pour atteindre la protection de l'ensemble du territoire national contre les inondations,
- Engagement de tous les ouvrages de protection pour le nettoyage, l'entretien et l'appui et ce de façon périodique et chaque fois que nécessaire.

2. La protection du littoral et maitrise des ouvrages portuaires

qui est axée sur :

- La délimitation et la révision des limites du domaine public maritime et la matérialisation des bornes à l'aide de mécanismes scientifique pendant la période 2016-2021.
- La numérisation des limites du domaine public maritime et ses servitudes
- La réalisation d'études et de projets de protection du littoral contre l'érosion maritime,

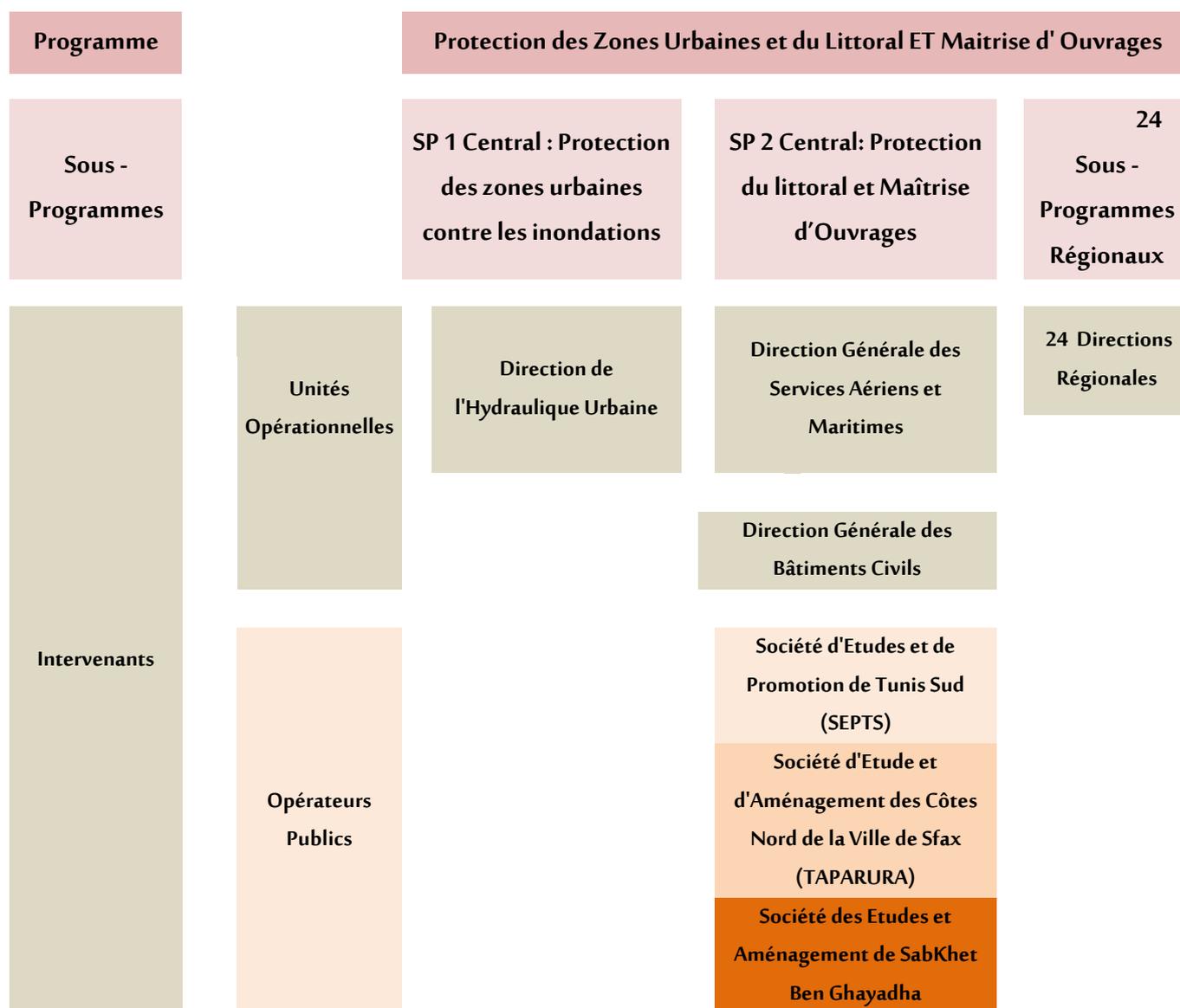
- Suivi de réalisation des travaux d'élargissement ou de réaménagement des ports maritimes en tant que maître d'ouvrages délégué.
- La préparation d'un plan directeur pour l'horizon 2050 dans le but de définir les zones exposées à l'érosion maritime et d'élaborer une stratégie et un plan d'actions afin de les protéger et ce dans le cadre des plans de développement à venir.

- **Réalisation des projets de bâtiments civils en tant que maître d'ouvrages délégué**

- La mise en œuvre d'une stratégie nationale afin de développer la construction durable dans le cadre d'une politique intégrée qui tient compte de l'axe environnemental et le développement technologique à) travers :
 - La construction éco-énergétique et respectueuse de l'environnement qui renforce la construction durable.
 - La réalisation d'études architecturales qui tiennent compte de l'aspect genre.
 - Le renforcement de la législation en matière de la construction durable.

1-2 cartographie du programme 2

- Le programme 2 se compose de 2 sous-programmes centraux , 24 sous – programmes régionaux , de 3 Unités opérationnelles et de 3 Opérateurs publics comme présentés dans la cartographie suivante :



2- Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme 2:

2.1- présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme 2:

* Objectif 2.1: Protection des villes contre les inondations

➤ **Présentation de l'Objectif:** la Direction de l'hydraulique urbaine est tenus de préparer annuellement des études afin de mener à bien plusieurs projets dans différentes villes et communautés exposées aux inondations afin d'atténuer leur impact et leur

impact potentiel sur la vie et les biens humains. Afin de maintenir la rentabilité des ouvrages réalisés dans ce cadre et de s'acquitter de sa tâche de manière optimale, le Département prépare des programmes d'entretien et de maintenance dans le but de déterminer le type d'intervention à entreprendre.

➤ **l'indicateur 2.1.1:** Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique

Indicateur de performance	Unité	Réalisation 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 2.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique	%	98	99	100	-	-

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 98 % pour l'année 2020 par rapport aux prévisions de la même année puisqu'il était prévu l'achèvement de 4 projets de protection contre les inondations qui sont la protection contre les inondations des villes de Mazouna, Maztouriya, Nefza et Sousse mais seulement deux projets qui sont achevés, il s'agit des projets de protection contre les inondations des villes de Nefza et Maztouriya, et ce à cause de la pandémie du CORONA-VIRUS.

➤ **l'indicateur 2.1.2:** Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 2.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations	%	96	96	97	98	100

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 96% en 2020 par rapport aux prévisions de la même année. Cette valeur est justifiée par les précipitations exceptionnelles qu'ont connu quelques zones côtières du pays ce qui a nécessité un curage et entretien supplémentaire par rapport aux prévisions.

*** Objectif 2.2: Protection du littoral et maîtrise de l'exécution des ouvrages maritimes**

Présentation de l'Objectif : La protection du littoral à travers la délimitation du domaine public maritime et des ports maritimes en utilisant des outils scientifiques et l'élaboration des études techniques afin de protéger le domaine public maritime contre l'érosion et maîtriser la réalisation des projets des ports de pêche délégués.

On a considéré un seul indicateur pour cet objectif qui est le taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral.

- **l'indicateur 2.2.1 :** Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral.

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 2.2.1 : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral	%	66.5	95	100	-	-

Le degré d'atteinte de la valeur de cet indicateur est lié au taux de réalisation des projets du plan quinquennal 2016-2020 qui ne peut être achevé qu'en 2022. Par conséquent, le taux de réalisation de l'année 2020 a été révisé par rapport aux prévisions de la même année en tenant compte du retard dans la réalisation des projets à cause des conditions sanitaires qu'a connu le pays (COVID -19). La valeur cible de cet indicateur qui est de 100% sera atteinte alors en 2022.

Il est à signaler qu'un plan directeur est en cours de préparation à l'horizon 2040 et sera mis en œuvre à partir de 2023.

*** Objectif 2.3 : Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics :**

Présentation de l'Objectif : La promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics à travers l'élaboration des études sectorielles dans le domaine de bâtiment et de politique de l'état dans la maîtrise de l'énergie.

➤ **l'indicateur 2.3.1 performance énergétique du bâtiment :**

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 2.3.1: Performance énergétique du bâtiment	Kwh/m2/an	72	70	68	68	67

Les prévisions de réalisation des valeurs de cet indicateur pour les années 2021 et 2022 sont

respectivement 70 et 68 kwh/m2/an. L'administration veillera à l'amélioration des valeurs prévisionnelles de cet indicateur.

➤ **l'indicateur 2.3.2 nombre cumulé des études tenant en compte l'aspect genre :**

Indicateur de performance	Unité	Réalisation 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 2.2.3.2: Nombre cumulé des études tenant en compte l'aspect genre	Nombre	15	20	25	30	35

Cet indicateur a été introduit dans le programme opérationnel des projets afin de tenir compte de l'aspect genre dans les plans architecturaux des projets de bâtiments civils pour l'année 2020.

De même, cette opération sera adoptée au niveau des programmes opérationnels des projets des années 2023 et 2024 dans le but de rendre les bâtiments compatibles avec les besoins de toutes les catégories sociales (femmes, enfants, personnes à mobilité réduite....).

2-2-Présentation des activités et sa relation avec les objectifs et les indicateurs de performance :

Le tableau suivant présente les différentes activités du programme 2 (qui nécessitent une allocation de ressources)

Tableau 6 : Les Activités et interventions du programme 2

Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d' Ouvrage	Objectif 2.1: Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages exécutés	Ind 2.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique	100%	Elaboration des études et Exécution des Travaux de protection des zones urbaines contre les inondations	Néant	131 000	
		Ind 2.1.2: Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations réalisés	97%	Entretien des ouvrages de protection	quelques interventions de la part des Directions Régionales	19 000	
				Activité support		2 558,0	
	Objectif 2.2: protection du littoral et maitrise de réalisation des ouvrages maritimes	Ind 2.2.1: taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral	100%	Elaboration des études et exécution des projet de protection du littoral	Néant	6 500	
				Suivi des projets de ports de pêche maritimes	Néant	100	
				Surveillance et Suivi des Projets de TAPAROURA, lac Nord et Sebkhet Ben Ghayadha	Intervention des opérateurs publics concernés	800	
	Objectif 2.3: Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics	Ind 2. 3.1: Performance énergétique du bâtiment	68%	Suivi des travaux des bâtiments civils	Néant	4 450	
		Ind 2.3.2: Nombre cumulé des études lancées tenant compte du genre	25%	Elaboration et suivi des études	Néant	-	
				support		14 604	
				Entretien du littoral		963	
			support		490		
	Total Programme 2						180 465

2.3-Contribution des opérateurs publics dans la performance du programme

Le programme 2 comporte 3 opérateurs publics (la société d'études et de promotion de Tunis Sud SEPTS, la Société d'études et d'aménagement des côtes Nord de la ville de Sfax TAPAROURA et la société des études et d'aménagement de Sebkhya Bou Ghayatha qui sont en relation avec la protection du littoral étant donné que les propriétés dont disposent ces sociétés sont situés dans la bande côtière qui est en liaison direct avec la mer.

Le tableau suivant présente les interventions de ces opérations publiques en relation avec le programme 2 ainsi que leurs contributions dans l'attente de ses objectifs stratégiques et les crédits qui leur sont alloués pour les années 2021 et 2022.

Tableau numéro 7 :
La contribution des opérateurs publics dans la performance du programme
Et montant des crédits

Opérateurs publics	Les activités et projets les plus importants qu'il entreprendra dans le cadre de la réalisation des objectifs de politique publique	Crédits transférés du budget de l'État Intitulé 2022	Crédits transférés du budget de l'État Intitulé année 2021
La société d'études et de préparation des côtes nord de la ville de Sfax Taparura	Assurer le suivi de tous les travaux liés au suivi environnemental du projet et mettre en gage toute la zone qui couvre 420 hectares sur la bande côtière de la ville de Sfax	500	1100
Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud	Surveillance de la qualité de l'eau du lac sud de Tunis, entretien des vannes d'eau et réalisation de travaux de génie civil pour préserver le lac, en attendant la mise en œuvre d'un projet d'investissement dans celui-ci.	Continuer à consommer les crédits de 2021 et s'appuyer sur les ressources propres de l'entreprise	500
La Société d'Etudes et de Développement de Sebkhya Bein Ghayada à Mahdia	Poursuivre la liquidation immobilière du site du projet qui arpenté 142 hectares sur le littoral de la ville de Mahdia, entretenir les installations réalisées, et réaliser des études économiques pour commercialiser le projet	300	600

3-Cadre des Dépenses à moyen terme 2022-2024 :**TABLEAU N°8****Cadre des dépenses moyen terme 2022-2024 distribution selon la nature des dépenses (crédits de paiement)**

Unité : Mille dinars

Désignation des dépenses	Réalisations 2020	L.F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Rémunération publique	15 094,76	16400	16360	16850	17350
Dépenses de fonctionnement	1 864,74	2190	2255	2323	2392
Dépenses d'intervention	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	85 418	116500	161050	165882	170858
Dépenses d'opérations financières.	1600	2200	800	2200	2300
Total sans tenir compte des ressources propres des établissements.	103 977,5	137290	180465	187255	192900

Les justifications de l'évolution des crédits alloués au profit du programme pour l'année 2022 et pour les années à venir, selon l'évolution des estimations des indicateurs programmé, ainsi que des activités programmées à mettre en œuvre durant toute la période.

Il ressort du Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024) du programme 2 que le rythme d'évolution des dépenses varie selon les sous-programmes et leurs activités.

En ce qui concerne le sous-programme 2-1 (Protection des villes contre les inondations) : le budget d'investissement pour l'année 2022 connaîtra une évolution remarquable par rapport à l'année 2021, estimée à environ 39%. En effet, la valeur des investissements étant passée de 108 millions de dinars à 150 millions de dinars, dont 133 millions de dinars sur le budget de l'Etat et 17 millions de dinars sur les emprunts extérieurs employés et ce à cause du nombre important de projets en cours. Un montant de 19 millions de dinars a également été proposé pour l'entretien des ouvrages de protection exécutés et ce pour au cours de l'année 2022, car il est devenu nécessaire de renforcer les dotations pour cette activité en raison du développement des réseaux d'ouvrages protection des villes contre les inondations, mais aussi à cause des changements climatiques et la fréquence élevée des précipitations annuelles.

En ce qui concerne le sous-programme 2-2 (Protection du littoral et maîtrise des ouvrage) pour les projets de protection de la bande côtière contre l'érosion maritime, le

montant du budget d'investissement de 2022 a été maintenue (6,6 millions de dinars pour l'année 2022 contre 6,1 millions de dinars pour l'année 2021), dont 5,6 millions de dinars pour les projets en cours. Le budget de la direction générale des bâtiments civils a également été porté de 2,4 millions de dinars en 2021 à 4 450 millions de dinars (principalement en raison de l'achèvement du projet d'aménagement du passage frontalier en 2022.

Quant au sous-programme 2-3 (le programme régional), le budget proposé pour les 24 gouvernorats est passé de 1 412 mille dinars en 2021 à 1 453 mille dinars en 2022, soit 3%, ce qui est un pourcentage raisonnable pour la gestion des projets de protection du littoral et l'achèvement des bâtiments civils dans les gouvernorats.

Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat

Responsable Programme : Nejib Snoussi

Date de nomination « Responsable Programme » :

07 février 2020

La stratégie du Programme Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat est de renforcer la répartition de la population et des activités économique sur le territoire national en vue d'un développement global, durable, équitable et équilibré entre les régions, Etablir une planification urbaine durable pour les villes et les collectivités rurales et promouvoir le logement social et facilitateur et la réhabilitation et l'intégration des quartiers tout en assurant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

- Dans le cadre de la coopération entre la mission d'Equipement et le programme UN-Habitat, il aura le lancement de l'élaboration d'une étude sur la "Politique urbaine nationale" suite à la participation de la Tunisie à Habitat III à la Ville de Quito en Équateur, octobre 2016.

Le nouveau plan urbain comprend une nouvelle reconnaissance du lien entre l'urbanisation et le bon développement, en vue de créer les possibilités d'emploi et l'amélioration de la qualité de vie.

- La coopération entre la mission d'Equipement et ONU-HABITAT s'est également développée par l'ouverture d'un bureau territorial pour le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) en Tunisie le 16 Mai 2017.

- Des textes et des lois ont été élaborés en vue d'organiser le territoire, d'améliorer la qualité de la vie et de réaliser un développement économique équitable et réduire les inégalités sociales et notamment le code de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme en 1994.

Il convient également de noter que les dispositions prévues par la loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au code des collectivités locales, ne sont pas appropriées avec les exigences du code de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme en 1994. Ce qui exige forcément d'accélérer sa révision, Compte tenu de la grande importance de limiter la durée des procédures de préparation et de révision des plans d'aménagement urbain et la validation de dossiers de permis de construire.

En matière du logement, le coût élevé est l'obstacle le plus important d'accéder à un logement convenable pour des différentes catégories sociales. Cela est principalement dû au prix élevé des terrains brutes en raison de l'expiration des réserves foncières, et en raison des contraintes législatives et réglementaire.

Quant à l'inclusion de l'approche genre dans la politique du logement, pour les projets en cours ne compte pas cette approche ni des mesures qualitatives pour l'intégration des groupes vulnérables quel que soit le genre.

Cette discrimination est due, entre autres, à un obstacle culturel et social, à des lois et pratiques coutumières discriminatoires. Obstacle économique : s'agit du gap de salaires entre femmes et hommes.

Les données et les indicateurs pour le secteur du logement et l'accent seront surveillés au cours de 2022

En particulier sur les indicateurs genres visant à mesurer l'égalité entre hommes et femmes dont ils ont le droit de jouir d'un logement digne et convenable.

les grands axes stratégiques et prioritaires du Programme Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat sont les suivantes :

- Le premier axe : Parvenir à un développement global, durable, équitable et équilibré entre les régions.

- Deuxième axe : établir une planification urbaine durable pour les villes et les communautés rurales.

- Troisième axe : égalité d'accès à un logement adéquat sans discrimination

Le premier axe : Parvenir à un développement global, durable, équitable et équilibré entre les régions

Les principales tendances en matière d'aménagement de territoire sont d'accroître la compétitivité du territoire national et de promouvoir le développement régional globale et équilibrée, la consolidation de la décentralisation et le renforcement de l'infrastructure et des équipements collectifs dans les régions intérieures du pays. L'amélioration des gouvernorats vers des pôles urbains actifs capables d'attirer des investissements nationaux et étrangers et promouvoir les petites et moyennes villes. Optimiser l'exploitation des ressources naturelles limitées en vue de réaliser un développement durable. Le développement des mécanismes de suivi technique pour l'usage du domaine territorial à partir de l'utilisation des nouvelles techniques comme la géographie numérique et les bases de données et les techniques de communication moderne, ainsi le renforcement de la recherche scientifique et la formation dans ce domaine.

Deuxième axe : établir une planification urbaine durable pour les villes et les communautés rurales.

les grandes orientations de l'aménagement urbain s'inscrivent dans le cadre de la réalisation d'un développement urbain durable pour les villes et les agglomérations qui vise à l'évaluation de la législation en vigueur, préparation d'études, recherche stratégique et des études ciblées qui contribuent au développement du secteur de la reconstruction, suivi de la croissance urbaine, analyse des phénomènes qui le caractérisent, expression d'opinions sur les projets urbains et les études liées à la reconstruction et à l'architecture, Suivi l'expansion urbaine, de la reconstruction et de la concentration des systèmes d'information géographique pour des exemples de développement urbain, de systèmes géographiques urbains et de couverture des réseaux géodésiques urbains.

Troisième axe : égalité d'accès à un logement adéquat sans discrimination

les principes de la stratégie d'habitat se basent sur les points suivants

La politique du logement est généralement conçue pour fournir des logements décents et abordables et pour permettre l'amélioration des logements existants ainsi que la création et l'intégration de quartiers au profit des femmes et des hommes. Cela se fait dans le cadre des grandes orientations énoncées dans la Stratégie nationale sur le logement. Établissement d'un système législatif, meilleure utilisation des ressources, meilleure gestion du stock foncier et consolidation de la production du secteur social pour réduire l'expansion anarchique, Établir un système de financement diversifié, élaborer des programmes de logement adaptés aux besoins de toutes les catégories sociales et maintenir les réserves des logements existants.

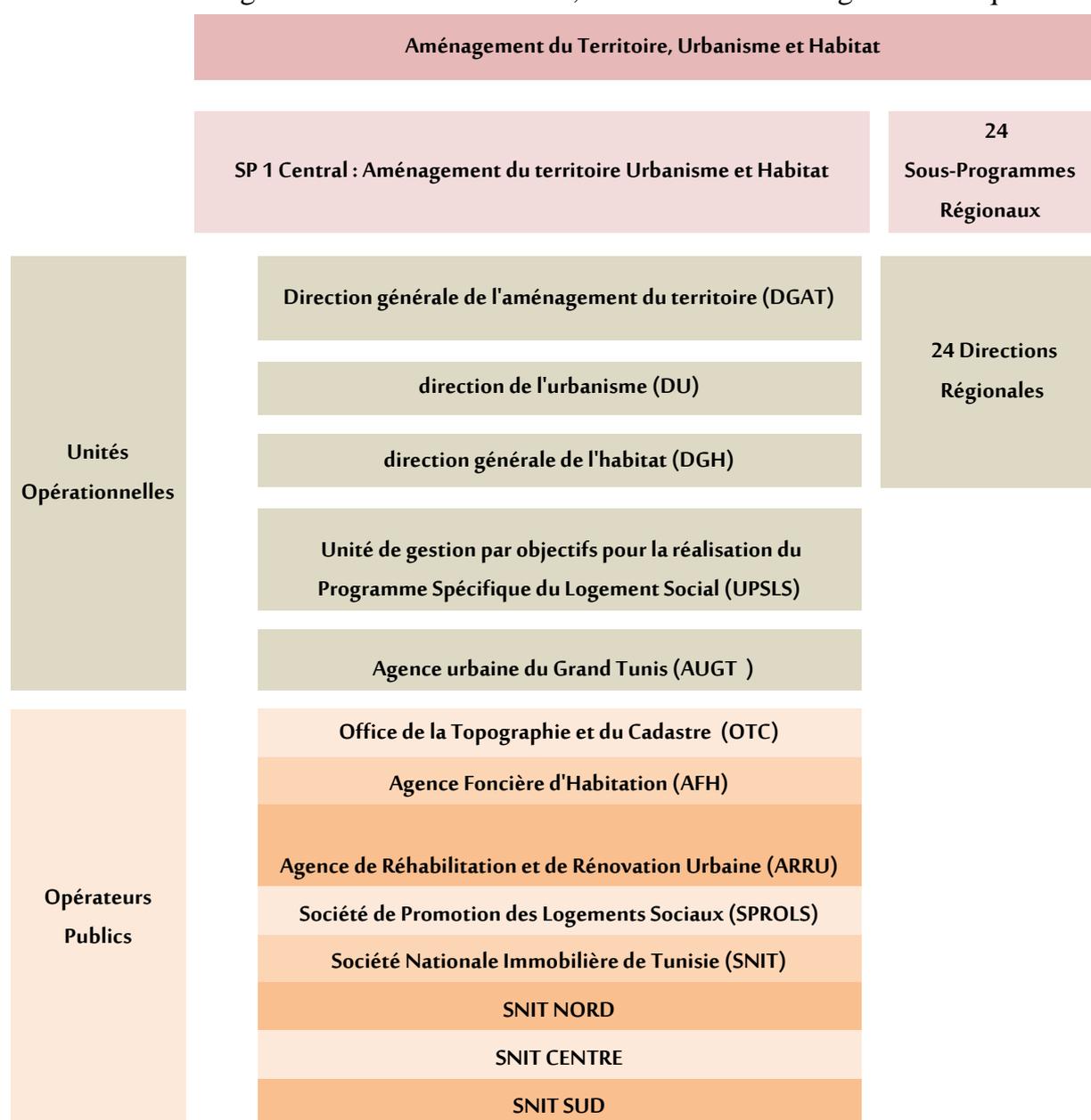
La politique du logement vise également à promouvoir le logement social et abordable et à améliorer et intégrer les quartiers grâce à des programmes de logement financés par le FOPROLOS, le Programme Spécifique des Logements Sociaux, programme du premier logement, le PRIQH de première et de deuxième générations. Le Programme de modernisation des routes à l'intérieur des zones urbaines, le Programme de Régénération des Centres Anciens en Tunisie PRCA .

1- Présentation du Programme 3 :

1-1 cartographie du programme 3

Présentation des objectifs et des indicateurs de performance

- Promouvoir l'aménagement du territoire pour un développement global, équitable et durable
- Renforcer la planification physique stratégique et durable et le contrôle des expansions physiques
- Promotion du logement social et abordable, réhabilitation et intégration des quartiers



Promouvoir l'aménagement du territoire pour un développement global, équitable et durable

L'aménagement du territoire vise à coordonner les différentes interventions sectorielles dans le cadre d'une vision unifiée et cohérente pour assurer un développement économique et social durable dans tout le pays et pour toutes les catégories, les plans d'aménagement du territoire régissent les différents choix et stratégies soit à l'échelle nationale ou régionales priorités des différents secteurs à moyen et long terme et leur mise en œuvre sont conçues de manière cohérente afin de réaliser le développement souhaité dans le cadre de la politique publique de développement.

Présentation des Indicateurs

3.1.1 Taux de couverture du Territoire par des études d'aménagement et d'observation du territoire.

L'indicateur national de couverture du Territoire a été adopté pour les études de préparation et de suivi des Territoire afin de pouvoir suivre et consolider l'évolution de la répartition géographique de ces études pour couvrir l'ensemble du territoire national, ou Les études fournissent le cadre approprié pour réglementer l'orientation générale de la mise en place, des programmes et projets sectoriels et des grandes structures structurées, qui amélioreraient la compétitivité des régions concernées et renforceraient l'unité du territoire national. En outre, des mécanismes de suivi sont prévus pour adapter les techniques modernes de surveillance des sols afin de rationaliser l'exploitation des ressources et des spécificités des parties pour parvenir à un développement durable, équitable et équilibré de l'ensemble du territoire national.

Indicateurs de performance objectifs	U	Réalisation	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Taux de couverture du Territoire par des études d'aménagement et d'observation du territoire.	%	75	80	85	90	95

Suite au renforcement de l'observatoire du territoire au cours de l'année 2021, grâce aux atlas numériques des Gouvernorats de Sousse, Monastir et Mahdia, le taux de couverture du territoire national est encore renforcé par les études de l'aménagement du territoire en 2022 par la programmation d'élaboration d'étude d'aménagement de l'agglomération urbaine à Médenine et le **schéma directeur nationale de l'aménagement du territoire 2050**.

L'Indicateurs de performance passe de 75% réaliser en 2020 à 80% en 2021 et 85% en 2022 et pour atteindre 95% en 2024 surtout avec l'avancement conséquent du schéma directeur nationale de l'aménagement du territoire.

Renforcer la planification urbaine stratégique et durable et le contrôle des extensions urbaines

Cet objectif s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique de l'État en matière d'urbanisme, qui vise à réaliser un développement global, équitable et durable entre les différentes composantes du pays, aux niveaux économique, social et urbain, pour jouer son rôle clé dans la restructuration du tissu urbain, par leur réhabilitation et de trouver l'équilibre entre les différentes régions au niveau national tout en préservant les terres agricoles.

3.2.1 Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU)

Cet indicateur a été adopté pour la bonne gestion du domaine territorial, afin de réaliser un développement urbain durable et équitable.

Réalisation et Prévision de l'indicateur

Indicateurs de performance objectifs	Unité	Réalisation	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains	%	30	32	35	37	37.5

Les stratégies de développement urbain reposent principalement sur une utilisation rationnelle du domaine territorial, pour Assurer un équilibre entre les exigences de la croissance urbaine et l'amélioration du cadre social et économique de la vie, et ce par la création des zones d'activités économiques et des pôles technologiques. Viabiliser et prendre en considération l'aspect environnemental et esthétiques de l'aménagement de la ville en créant des zones vertes et des parcs urbains.

À cet égard, il convient de noter que Plusieurs normes ont été établies au niveau international qui classerait les pays par "indicateur de la qualité de vie", cela comprend un espace minimum pour les zones vertes pour chaque citoyen, ainsi la disponibilité des services et le nombre d'équipements publiques au niveau national sont également un indicateur du niveau d'urbanisation...

La valeur de L'indicateur est passé de 30 % en 2020 à 32 % en 2021 pour atteindre 35 % en 2022 et 37,5 % fin 2024.

3.2.2 Taux de consommation des terres agricoles

La préservation des terres agricole est l'une des priorités et des piliers les plus importants de la politique de l'Etat, soit au niveau du développement des ressources agricoles ou pour la sécurité alimentaire en Tunisie, c'est l'un des points les plus importants où la stratégie de développement du pays au niveau de plusieurs ministères, en particulier les ministères de l'Equipement et de l'Habitat et le ministère de l'Agriculture.

Réalisation et Prévision de l'indicateur

Indicateurs de performance objectifs	Unité	Réalisation	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Taux de consommation des terres agricoles	%	10	9.5	9	8.5	8.5

L'un des objectifs de la politique de l'Etat dans le domaine d'aménagement urbain est de renforcer la croissance de la ville en limitant son extension aux dépens des terres agricoles en créant des tissus urbains équilibrés et en maintenant l'équilibre environnemental.

La valeur de l'indicateur est passé de 10 % en 2020 à 9.5 % en 2021 pour atteindre 9 % en 2022 et 8.5 % en 2024.

Objectif 3.3: Promouvoir l'habitat social et abordable et réhabilitation et intégration des quartiers

Le principal objectif du politique d'habitat est de fournir des logements adéquats et améliorer les conditions de logement grâce à des programmes qui répondent aux besoins de tous les groupes sociaux, hommes ou femmes, en particulier à ceux qui disposent de revenus limités et de mettre en place et d'assurer les équipements publics de base.

3.3.1 Nombre de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés

Cet indicateur a été adopté dans le but de mesurer l'évolution du nombre de logements et de lots de terrain fournies chaque année pour différentes catégories sociales, celles qui sont effectuées dans le cadre du FOPROLOS, le programme Spécifique des Logements Sociaux, programme du premier logement

Réalisation et Prévision de l'indicateur

Indicateurs de performance objectifs	Unité	Réalisation	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Nombre total de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés	Nombre total	11611	16645	21082	23580	25956

Les prévisions du Nombre total de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés étaient de 16645 pendant l'année 2021, qui sont répartis entre 11539 logements et lot dans le cadre du Programme Spécifique des Logements Sociaux et 3336 logements et lot pour FOPROLOS et 1770 logements pour le programme du premier logement.

On estime un nombre de 21082 logements fin 2022 et 25956 logements et lots fin 2024.

3.3.2 Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux

Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux a été adopté dans l'objectif de mesurer l'évolution de la réhabilitation des quartiers d'habitation qui a pour objectif améliorer les conditions de logement

Réalisation et Prévision de l'indicateur

Indicateurs de performance objectifs	Unité	Réalisation	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux	% Cumulé	43	44	58	66	74

Vers la fin de septembre, et selon un rythme acceptable pour la réalisation du programme de réhabilitation des quartiers d'habitation I^{er} génération, On a ainsi pu obtenir les résultats suivants :

- Achèvement des travaux d'infrastructure dans 136 quartiers sur un total de 155
- Achèvement des travaux d'amélioration du logement à 102 sur un total de 104 composantes d'amélioration du logement programmées ;
- Sur les 124 projets programmés, 76 sont terminés

En ce qui concerne la deuxième génération du Programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers, (157quartiers pour un coût de 667.4 millions de dinars). Ce programme est caractérisé par plusieurs études avant le début des travaux. En 2021, les études urbanistes et techniques pour la première tranche des projets (58 quartiers), et les procédures de désignation des bureaux d'études pour la deuxième tranche (46 quartiers) pour la préparation des études techniques ont été lancées.

3.3.3 Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social.

Le Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social a été adopté comme indicateur pour l'approche genre, dont l'objectif est de mesurer à quelle point les femmes et les hommes ont un accès égal et sans discrimination aux programmes des Logement, et plus précisément de se bénéficier des logements et des lots achevés dans le cadre du Programme Spécifique des Logement Social.

Réalisation et Prévision de l'indicateur

Indicateurs de performance objectifs	Unité	Réalisation	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social	% Cumulé	-	30	33	36	38

Les estimations du nombre total de bénéficiaires de logements et de lots sociaux dans le cadre du Programme spécifique du logement social en 2021 étaient de 6961 personnes dont les femmes pressentent 2118 femmes contre 4842 hommes, soit un cumul de 30 %.

Le pourcentage des femmes qui bénéficieront de ce programme en 2022 est de 33% et 38% en 2024.

2.2 Présentation des activités et leur rapport avec les objectifs et les indicateurs

Tableau 6 :
Les Activités et les fondements des activités du Programme
Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat

Programme	Objectif	Indicateurs	Activités	Prévision des crédits d'activités 2022	Fondements des activités
		Prévision des indicateurs 2022			
Programme Aménagement du Territoire,	Promouvoir l'aménagement du territoire pour un développement global, équitable et durable	1-3 Taux de couverture du Territoire par des études d'aménagement et d'observation du territoire. 85%	1- Révision des schémas directeurs d'aménagement et observation du Territoire	900	Représentation de l'administration publique et du ministère dans les comités sectoriels et les groupes de travail
			Concevoir des stratégies durables pour l'aménagement du territoire et le développement urbain	1740	Donner un avis et étudier des projets dans le domaine de l'aménagement de territoire
			Travaux Géodésiques	2000	Participation l'élaboration de plans de développement dans les secteurs concernés par le développement urbain, participation à des comités sectoriels et à des groupes de travail pour exprimer des opinions et étudier des projets

Urbanisme et Habitat					de développement dans divers domaines
	Renforcer la planification urbaine stratégique et durable et le contrôle des extensions urbaines	1-2-3 Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains 35%	Appui à la décentralisation : soutien aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans	60	La formation et l'encadrement aux services de l'aménagement urbain dans les directions régionales
		2-2-3 Taux de consommation des terres agricoles 9%	Programme d'intervention urbain de l'Agence Urbaine de Grand Tunis (AUGT)	4365	Rémunérations des agents de AUGT Moyens des Services Dépenses d'Investissements
	Promouvoir l'habitat social et abordable et réhabilitation et intégration des quartiers	1-3-3 Nombre total de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés 21082	Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés	6800 0	Attribution des quotas de logement social aux promoteurs Approbation des projets achevés par le Comité consultatif de la promotion Immobilière. Participation aux travaux du Comité national pour l'attribution des prêts Foprolos à la Banque d'habitat
		2-3-3 Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux 58%	Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation	2800 0	Suivi de l'avancement de la réalisation du projet par le Comité de direction du Programme
			Réhabilitation et régénération urbaine	1200 0	
			Amélioration de l'habitat	1000 0	
			Eradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension	1800 0	
		2-3-3 Taux cumulé de femmes	Réalisation des logements et des lots sociaux	4960 0	Validation de la liste des bénéficiaires de subventions et

		bénéficiaire d'un logement social ou d'un lot social	Activité d'appui - Z	<p>de prêts pour améliorer le logement.</p> <p>Recherche technique sur le logement et la recherche sociale</p> <p>Les familles amères ont peu accès au programme par un groupe de travail du commissions régional.</p> <p>Identification des listes de catégorie sociaux par le Commission régional, suivant leur classement selon les critères, examen des objections, validation des listes finales et transmission au Commission de direction du Programme pour l'information</p> <p>Conclusion du contrat de prêt hypothécaire et d'obligations d'emprunt par la Banque d'habitat.</p> <p>Conclusion du contrat d'utilisation du logement.</p> <p>Le montant de la subvention et le montant de la dette de chaque bénéficiaire sont certifiés par le Comité de direction.</p> <p>Conclusion des contrats d'utilisation avant : Demandeur immobilier public sous forme de livraison de projet par lui</p> <p>Rémunérations du personnel de la direction générale de l'aménagement du territoire, la direction d'urbanisme la direction générale de l'habitat, Unité de gestion par objectifs pour la réalisation du Programme Spécifique du Logement Social et du personnel des administrations régionales</p> <p>Le fonctionnement des services administratives</p>
				<p>7</p> <p>72</p> <p>Le fonctionnement des services administratives régionales</p>

3-2 Contribution des opérateurs publics à la performance du programme

Tableau 7 :

Contribution des opérateurs publics à la performance du programme et le montant des crédits

Opérateur publique	Principales activités et projets à réaliser dans la poursuite des objectifs de la politique publique	Crédits de budget d'Etat pour l'année 2022
Office de la Topographie et du Cadastre (OTC)	Travaux Géodésiques	2000
Agence Foncière d'Habitation (AFH)	Construction des logements et viabilisation des lots	12000
Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU)	Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation phase 2	23500
	Le Programme de Régénération des Centres Anciens en Tunisie	14000
	Construction des logements et viabilisation des lots sociales	2600
Société de Promotion des Logements Sociaux (SPROLS)	Construction des logements et viabilisation des lots sociales	5010
Société Nationale Immobilière de Tunisie (SNIT)		1200
SNIT NORD		215
SNIT CENTRE		1123
SNIT SUD		685

1- Le cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024

Tableau 8 :

CDMT 2022-2024 selon la nature des dépenses

Nature des Dépenses	Réalisations 2020	L.F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Rémunérations Publiques	16 129	17500	18 180	18 544	18 914
Moyens des Services	1 144	1 400	1 440	1 483	1 528
Interventions Publiques	569	370	30 380	390	400
Dépenses d'Investissements	210 201	185 260	162 350	211 583	199 158
Dépenses des Opérations Financières	0	0	0	0	0
Total Programme 3 sans Ressources propres des Entreprises Publiques	228 043	204 530	212 350	232 000	220 000

Les prévisions pour paiements estimées pour le Programme Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat pour l'année 2022 est de 212 350 MD, Les dépenses d'investissement de 162 350 MD sont réparties entre 60 850 MD sur le budget de l'Etat, 53 500 MD hors budget et 48 000MD fonds spéciaux ; soit une augmentation de 4% par rapport à l'année 2021et 9% par rapport à 2023 avec une baisse de 5% à 2024, ces variations sont dues à :

- L'augmentation de 14% sur l'activité Révision des schémas directeurs d'aménagement et observation du Territoire suite à l'accélération du rythme des études des projets en cours et planification des nouvelles études.
- L'augmentation de 9% sur les activités concevoir des stratégies durables pour l'aménagement du territoire et le développement urbain, Travaux -Géodésiques et Appui à la décentralisation : soutien aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans suite à l'accélération du rythme des études des projets en cours et planification des nouvelles études.
 - L'augmentation de 6% par rapport à 2021 sur l'activité réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation, pour la finalisation des travaux du PRIQH1 et lancement des études de PRIQ2 en 2022 et réalisation des travaux en 2023 et 2024.
- Pour l'activité de Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés, les crédits de paiement au niveau des comptes spéciaux de la Trésorerie n'a enregistré aucune augmentation par rapport à 2021. Des crédits de 30 000MD ont été inscrit en 2022 pour l'acquisition de logement dans le cadre du programme du premier logement.

- Une baisse de 28% par rapport à 2021 sur les crédits des activités d'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements et viabilisation des lots dans le cadre du Programme spécifique du logement social. Une légère augmentation est prévue pour les années 2023 et 2024. Ces crédits seront alloués aux paiements des projets en cours réalisés soit par des promoteurs immobiliers public ou privés.

Programme 9 : pilotage et appui

Responsable Programme : Hatem ICHAOUIA

Date de nomination « Responsable Programme » :

07 février 2020

1. Présentation du programme9 et de sa stratégie

1.1. Présentation de la stratégie du programme

La rentabilité du secteur de l'équipement est principalement lié à la mise en place d'une gestion moderne basée sur l'utilisation des technologies modernes et la mise à disposition des moyens financiers et humains nécessaires et leur mise à la disposition des acteurs du domaine afin d'atteindre les objectifs prédéfinis, c'est pourquoi la stratégie du programme « pilotage et appui » a été fixée, pour intervenir horizontalement afin d'apporter un soutien humain et matériel, tout en assurant la coordination et en activant le dialogue entre les différentes parties.

À cet égard, et afin d'accélérer le rythme de développement du secteur d'équipement, des travaux sont en cours pour instaurer une structure moderne caractérisée par l'appui des ressources humaines et l'adoption de technologies modernes, y compris les moyens et les logiciels, et les mettre à la disposition des différents acteurs du domaine.

Les axes stratégiques du programme pilotage et appui sont :

- *Mise au point d'une structuration moderne
- * renforcement des ressources humaines
- * mise en application des nouvelles technologies
- * réduire les écarts entre les femmes et les hommes et en général entre toutes les catégories marginalisées de la société , renforcer le principe d'égalité entre sexes en assurant la parité dans l'attribution des privilèges tels que la nomination dans les emplois fonctionnels et le

renforcement de l'accès des femmes aux postes décisionnelles en plus d'assurer leur droit de s'inscrire à la formation et aux missions à l'étranger.

* Assurer la soutenabilité du budget et la bonne gestion des ressources financières.

* Mettre l'accent sur les principes de la bonne gouvernance.

Les problèmes les plus importants qui peuvent entraver l'atteinte des objectifs sont :

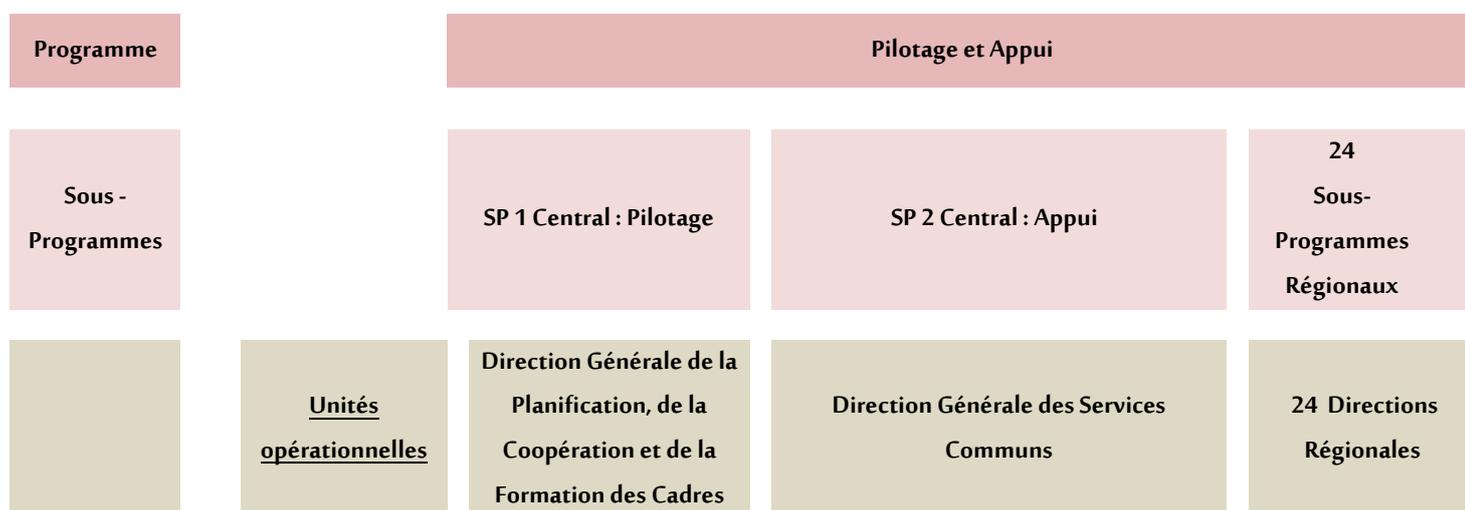
- La suspension des recrutements et la multiplicité des procédures de règlement qui ne tiennent pas compte des besoins réels de l'administration, ni en termes de spécialisations ni en termes de lieu de travail,

-L'accroissement du rôle social de l'Etat, qui affecte négativement l'efficacité et l'efficacé du processus de gestion des ressources humaines et l'équilibre entre tous les segments de la société

-Les problèmes liés aux ressources financières, notamment dans la réduction des crédits de paiement de la mission ce qui implique le dépassement des délais contractuels de paiement, la diminution de la capacité du programme à remplir ses engagements financiers à court terme, et la détérioration de l'équilibre financier à long terme.

-les répercussions de la pandémie de Corona

1.2. Présentation de la cartographie du programme



2. Objectifs et indicateurs de performance du programme :

2.1. Présentation des objectifs et des indicateurs :

Le programme « Pilotage et appui » comprend trois sous-programmes, dont les inclusions de chaque sous-programme sont les suivantes :

- **Le sous-programme 9-1 "pilotage"** vise à élaborer la stratégie globale de la mission, superviser et coordonner les différents programmes et activer le dialogue de gestion.

Il s'intéresse également à l'amélioration des relations de la direction avec les acteurs du secteur.

- **Le sous-programme 9-2 « Appui »** vise à fournir les ressources humaines et matérielles nécessaires à tous les programmes afin de les aider à jouer leur rôle dans les meilleures conditions et d'assurer l'activation des principes de bonne gouvernance ainsi que d'assurer la soutenabilité du budget comme l'indique les articles 10 et 15 de la Constitution de janvier 2014.

- **24 Sous-programme Régionaux** : en application de l'article 14 de la Constitution, l'Etat s'engage à renforcer la décentralisation et à l'adopter sur l'ensemble du territoire national dans le cadre de l'unité de l'Etat qui s'inscrit dans le prolongement des deux sous-programmes de pilotage et d'appui au niveau régional et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des principes qui se trouvent dans l'article 12 de la Constitution de 2014, qui énonce " L'Etat a pour objectif de réaliser la justice sociale, le développement durable, l'équilibre entre les régions et une exploitation rationnelle des richesses nationales en se référant aux indicateurs de développement et en se basant sur le principe de discrimination positive ; l'Etat œuvre également à la bonne exploitation des richesses nationales.

Les objectifs du programme sont les suivants :

□ **Objectif 9.1 : Renforcement de la gouvernance de la mission et de ses différents programmes**

Présentation des indicateurs

Indicateur 9.1.1: Taux de réalisation des objectifs de la mission

Vue la multiplicité des activités menées par les structures du sous-programme "pilotage", un certain nombre d'indicateurs peuvent être retenus qui mettent en évidence les activités les plus importants de ces processus et qui ont un impact sur l'atteinte d'objectif.

Pour cela, les indicateurs suivants ont été retenus afin d'atteindre les objectifs stratégiques du secteur de l'équipement et de l'habitat en lien avec les objectifs de développement durable ainsi que le plan de développement 2016-2020.

Réalisations et prévisions de l'indicateur 9.1.1

Indicateurs de performance de l'Objectif 9.1 : Renforcement de la gouvernance de la mission et de ses différents programmes	unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.1.1 : Taux de réalisation des objectifs de la mission	%	94.8	92	96	97	98

Cet indicateur est calculé en fonction des taux de réalisation de tous les objectifs par rapport aux prévisions.

En effet, les résultats calculés nous permettent d'intervenir et d'agir pour remédier aux insuffisances détectées.

Indicateur 9.1.2 : L'évolution annuelle des visites des sites web de la mission de l'équipement

En ce qui concerne l'indicateur d'évolution annuelle des visites des sites web de la mission de l'équipement, il s'insère dans le cadre de la modernisation de l'administration d'une manière qui aboutit à l'objectif directement, considérant que l'accès à l'information et la consultation des sites web du programme les principes de la transparence et de l'open government, qui présentent les piliers sur lesquels repose la gouvernance.

Réalisations et estimations de l'indicateur 9.1.2

Indicateurs de performance de l'Objectif 9.1 : Renforcement de la gouvernance de la mission et ses différents programmes	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.1.2 : Évolution annuelle des visites de sites Web pour la mission de l'équipement	Unité / jour	384	400	500	800	1000

Le nombre moyen de visites quotidiennes sur le site a beaucoup évolué depuis 2019 grâce au nouveau format du site fin 2018, et le ministère a programmé une amélioration du site en 2021 qui aura un impact positif qui augmentera les taux de visites du site pour l'année 2022.

Objectif 9.2 : Rationaliser la gestion des ressources humaines par un emploi optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances entre hommes et femmes

Pour mesurer l'utilisation optimale des ressources humaines et financières et faire évoluer les procédures, les indicateurs suivants ont été retenus :

- Ressources humaines : bonne conduite dans le parcours professionnel et attribution d'incitations en tenant compte de leur répartition entre les deux sexes
- Moyens financiers : Dans le cadre de l'approche nationale de la gouvernance, la mission est orientée vers la rationalisation des consommations énergétiques et l'entretien des moyens en fonction des crédits programmés
- développement des procédures : la formation et sa bonne répartition entre les différents types d'agents selon les domaines prioritaires, en tenant compte de l'approche genre inscrite à l'article 18 de la loi organique du budget et en tenant compte des principes d'égalité et d'équité entre hommes et femmes.

présentation des indicateurs

Indicateur 9.2.1: remplacement des départs à la retraite

Indicateurs de la performance de l'Objectif 9.2 : Rationalisation de la gestion des ressources humaines par un emploi optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances entre hommes et femmes	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.2.1: remplacement des départs à la retraite	Base 100	0	127	100	100	100

La base 100 devrait être atteinte en 2022, qui restera maintenue jusqu'à 2024, selon les recrutements programmés.

Indicateur 9.2.2 : Taux des agents (direction centrale) formés dans les domaines prioritaires

Indicateurs de la performance de l'Objectif 9.2 : Rationalisation de la gestion des ressources humaines par un emploi optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.2.2 : taux des agents (direction centrale) formés dans les domaines prioritaires	%	11.7	6.5	8	11.5	14

Le taux des agents formés dans les domaines prioritaires a atteint 6,5 % en 2021, et il est estimé à 8 % en 2022, 11,5 % en 2023, pour atteindre 14 % en 2024, puisque le budget alloué à la formation est en progression.

Indicateur 9.2.3: Représentation des femmes dans les emplois fonctionnels

Indicateurs de la performance de l'Objectif 9.2 : Rationalisation de la gestion des ressources humaines par un emploi optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.2.3: Représentation des femmes dans les emplois fonctionnels	Base 100	105	105	108	109	109

-l'indicateur de représentation des femmes dans les fonctions a enregistré une valeur de 105 compte tenu de l'augmentation continue du pourcentage de femmes cadres au sein du ministère.

Objectif 9.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la gestion des ressources financières tout en assurant l'efficacité du programme 9

Présentation des indicateurs

Indicateur 9.3.1 : taux de réalisation de la soutenabilité budgétaire

Objectif 9.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la disposition des ressources financières tout en assurant l'efficacité du programme 9	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.3.1 : taux de réalisation de soutenabilité budgétaire	%	99.6	100	100	100	100

Le pourcentage des crédits réalisés couvrira 100% des crédits programmés à l'horizon 2022 et les années suivantes

La programmation sera basée sur des normes plus réalistes et visera à installer une application informatique interne pour collecter les demandes centrales et régionales, fournir les crédits nécessaires à l'avance et accélérer le paiement des entrepreneurs.

Indicateur 9.3.2: Le coût de gestion de chaque fonctionnaire

Objectif 9.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la disposition des ressources financières tout en assurant l'efficacité du programme 9	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.3.2: Le coût de gestion de chaque fonctionnaire	Mille dinars	4.27	4.04	4.09	4.18	4.3

Des travaux seront menés sur une gestion plus rationalisée des charges d'exploitation, notamment les dépenses énergétiques basées sur les systèmes (AGILIS, GPRS) et la maîtrise des dépenses téléphoniques basées sur IP LIGNE et le renouvellement du parc de transport

-Identification précise des besoins

- Bonne préparation de la programmation annuelle des dépenses

- regroupement des achats

-Répartition optimale des dépenses d'exploitation entre les programmes.

Indicateur 9.3.3 : le taux de consommation des crédits d'investissement jusqu'à la fin septembre

Objectif 9.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la disposition des ressources financières tout en assurant l'efficacité du programme 9	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.3.3 : taux de consommation des crédits d'investissement jusqu'à fin septembre	%	64	70	72	73	75

Il est attendu des prévisions de l'année 2021 que le pourcentage va augmenter par rapport à l'année 2020 à 70%, et cela est dû à la reprise des chantiers des travaux même pendant la période de quarantaine dirigée et au retour du rythme de travail normal et le lancement de la réalisation de nouveaux projets, en particulier les grands projets qui auront un impact sur le rythme de consommation des crédits

Objectif 9.4 : Rationaliser la gestion des ressources humaines par un recrutement optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances au niveau régional

Indicateur 9.4.1 : Nombre moyen des projets encadrés par cadre technique

Objectif 9.4 : Rationaliser la gestion des ressources humaines par un recrutement optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances au niveau régional	Unité	Réalisations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.4.1 : Nombre moyen des projets encadrés par cadre technique	Moyenne	3.8	7.4	7	7	7

Comme convenu, chaque cadre est tenu de superviser 7 projets au maximum, ce nombre est considéré très élevé et qui va être maintenu jusqu'à 2024 suite à la politique de l'Etat en matière de recrutement (recrutement suspendu).

Tableau n° 6 :

Activités et piliers d'activités du programme de pilotage et appui

Programme	Objectifs	Indicateurs	Activités	Prévisions des crédits des activités pour l'année 2022	Appui des activités
		Prévisions des indicateurs pour l'année 2022			
Pilotage et appui	Objectif 9.1 : Renforcement de la gouvernance de la mission et de ses différents programmes	Indicateur 9.1.1 : Pourcentage de réalisation des objectifs de la mission 96%	1- Coordination, Communication, Supervision et Relations Internationales	119	-
			2- intervention publique	3429	-
		Indicateur 9.1.2 : L'évolution annuelle des visites des sites web de la mission de l'équipement 500 unité/jour	Z-appui	6453	-
	Objectif 9.2 : Rationaliser la gestion des ressources humaines par un emploi optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances entre homme et femmes	Indicateur 9.2.1 : remplacement des départs à la retraite 100	Z-appui	30790	-
		Indicateur 9.2.2 : Pourcentage d'agents (direction centrale) formés dans les domaines prioritaires 8%	3- gestion immobilière et matérielle	3239	-
		Indicateur 9.2.3 : Représentation des femmes dans les fonctions 108			
	Objectif 9.3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et rationaliser la disposition des ressources financières tout en assurant l'efficacité du programme 9	Indicateur 9.3.1 : Pourcentage de réalisation de pérennité budgétaire	4- transfert des crédits	3186	-
		Indicateur 9.3.2 : Le coût de gestion de chaque fonctionnaire 4.09			
		Indicateur 9.3.3 : le ratio de décaissement des crédits de développement jusqu'à fin septembre 72%	Z-appui	2844	-
	Objectif 9.4 : Rationaliser la gestion des ressources humaines par un recrutement optimal des compétences selon les besoins et assurer l'égalité des chances entre homme et femmes au niveau régional	Indicateur 9.4.1 : Nombre moyen de projets encadrés par chaque cadre technique	3- gestion immobilière et matérielle	0	La délégation est faite entre-temps par le sous-programme central 2 à la demande des sous-programmes régionaux

3-Cadre des dépenses de programme à moyen terme 2022-2024

Les tableaux suivants présentent le cadre de dépenses à moyen terme pour le programme 9 par nature de dépenses.

Tableau n° 08 :

Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)

Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : milles dinars

	Réalisation 2020	Loi de finance 2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
Dépenses des rémunérations	25 162	30600	32651	36808	37545
Dépense de fonctionnement	5641	6960	7175	7365	8533
Dépense des interventions	2 875	2750	3429	2788	2884
Dépense des investissements	4 868	5070	6805	7808	7925
Autres dépenses	0	0	0	0	0
La somme sans prendre en considération l'autofinancement des entreprises	38 546	45380	50060	55769	56887

Fiches Indicateurs de Performance
du Programme 1
« Infrastructure routière »

Fiche indicateur Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur

Code de l'indicateur : 1.1.1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébin
- 2- **Définition de l'indicateur** : développement de longueur des autoroutes en exploitation.
- 3- **Nature de l'indicateur** : Indicateur d'efficacité socio-économique.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : longueur exécutée des autoroutes / longueur projetée des autoroutes.
- 2- **Unité de l'indicateur** : pourcentage
- 3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Unité de Suivi de la Réalisation des Projets des Autoroutes et de la Libération d'Emprise des Voiries Structurantes des Villes et la Société Tunisie Autoroutes.
- 4- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : annuelle
- 5- **Valeur cible de l'indicateur** : 68% en 2024.
- 6- **Le responsable de l'indicateur** : Unité de Suivi de la Réalisation des Projets des Autoroutes et de la Libération d'Emprise des Voiries Structurantes des Villes.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisation		Estimation		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.1 Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur	%	55,0	56,0	57,0	61,0	68,0

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La valeur souhaitée n'a pas été atteinte en 2020, la valeur de l'indice a donc été mise à jour pour les années 2022 et 2023. Les travaux de l'autoroute Gabès-Médénine d'une longueur de 84 km sont toujours en cours, le contrat ayant été résilié pour le lot 2 en 2021, et un appel d'offres a été lancé pour désigner un autre entrepreneur pour achever les travaux qui commencera au début de 2022, après l'achèvement de la libération du domaine.

La longueur des autoroutes programmées = 1323 km. Cette longueur est la somme de la longueur des voies en cours d'exploitation, de la longueur des voies en cours d'achèvement, de la longueur des voies en cours d'étude, de la longueur des voies qui ont été étudiées, et le linéaire des voies en phase de lancement d'appel d'offres de travaux :

Longueur des autoroutes programmées = 1323 km. Cette longueur est la somme de la longueur des autoroutes en cours d'exploitation, en cours de travaux et de la longueur des autoroutes en cours d'étude,

- Longueur des autoroutes en cours d'exploitation= 659 km (Tunisie - Bousalem 121 km, Tunis - Bizerte 51 km, Tunis - Gabès 395 km et Médenine - Ras Jedir 92 km).
- Longueur des autoroutes en cours de réalisation = 84 km (Gabès - Médenine 84 km et Médenine. Ses travaux devraient être achevés d'ici la fin de 2022).
- La longueur des autoroutes dont les études sont terminées et au stade de l'appel d'offres = 186 km (l'autoroute Tunis-Jelma, dont l'appel d'offres a été lancé tranche Sbikha-Jelma en octobre 2020, et l'appel d'offres a été lancé pour la tranche Tunis-Sbikha en avril 2021, il est prévu de commencer la réalisation de l'ensemble du projet, après l'achèvement des travaux d'ouverture de l'emprise (le taux d'avancement est à seulement 37% jusqu'à fin octobre 2021), c'est-à-dire le commencement des travaux sera début du troisième trimestre 2022 dans l'espoir de les compléter avec la fin de l'année 2025).
- La longueur des autoroutes dont les études sont terminées et au stade recherche de financement pour la réalisation des travaux est de 199 km (L'autoroute Jelma - Sidi Bouzid est à 44 km, l'autoroute Sidi Bouzid - Gafsa est à 96 km, et l'autoroute Jelma - Kasserine est à 59 km. Après disponibilité de financement, il est prévu que l'appel d'offres pour les travaux des deux tranches, Jelma - Sidi Bouzid et Jelma - Kasserine, sera lancé au début de l'année 2025 et au début de l'année 2027 l'appel d'offre sera lancé pour la tranche de la liaison entre Sidi Bouzid et Gafsa).
- Longueur des autoroutes en cours d'étude = 195 Km = autoroute Bousalem - Frontière algérienne (80 km) il est prévu que l'étude sera achevée d'ici la fin de 2022, et après la disponibilité des fonds nécessaires, il est espéré que l'appel d'offre des travaux sera lancé au cours de l'année 2023 pour la tranche reliant Bousalem et Jendouba d'une longueur de 37 km, et au cours de l'année 2027 pour la tranche reliant Jendouba et la frontière algérienne) ; et tronçon de liaison du gouvernorat d'El Kef à l'autoroute (115 km) il est prévu que l'étude sera achevée d'ici la fin de 2022, et après que les crédits nécessaires seront disponibles, il est prévu que l'appel d'offre de travaux soit annoncée au cours de l'année 2023).

3-Limites de l'indicateur

- Achèvement de l'étude de l'autoroute Bousalem - frontière algérienne et du projet de livraison de l'autoroute à la ville du Kef (les réponses des différents acteurs impliqués dans le projet prennent beaucoup de temps et le refus de certains propriétaires fonciers de réaliser les travaux topographiques et géotechniques sur leurs terrains. En plus la tâche de photographie aérienne du projet de liaison de l'autoroute à la ville d'El Kef a été perturbée (Troubles dus à la propagation de la pandémie de Corona et à la longueur des procédures administratives pour obtenir les licences).
- Recherche de financement pour la réalisation des travaux des projets autoroutiers,
- La libération d'emprise des projets autoroutiers nécessite de longues démarches administratives et judiciaires du fait de l'implication de nombreuses parties (détermination du tracé et du domaine autoroutier avec la réalisation des recherches foncières sur le terrain, élaboration des exemples et de la liste graphique par le Office de la Topographie et du

Cadastre, réalisation d'essais sur le terrain et l'élaboration des procès-verbaux par le Ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières, la tenue de commissions d'acquisition au profit des projets publics dans les différents gouvernorats concernés par le projet, l'élaboration des décrets d'expropriation et la conclusion de contrats avec les propriétaires de terrains, le dépôt d'actes de succession et l'attente de l'émission de jugements de possession et la mise en œuvre des dispositions de possession du terrain de la part des gouvernorats concernés par le projet).

- Objection de certains propriétaires pour l'exécution des travaux sur leurs terrains, (il était prévu d'achever les travaux des deux autoroutes, Gabes-Mednine et Mednine-Ras Al-Jdir au cours de l'année 2020, mais les problèmes fonciers ont provoqué la perturbation des travaux, notamment au niveau de la quatrième tranche de Gabès - Médenine en raison de l'opposition de certains citoyens à la réalisation du projet et des demandes incessantes d'ajout d'échangeurs dans chaque région sans faisabilité économique).
- Travaux de déviation des réseaux des concessionnaires (STEG, SONEDE, CRDA...) nécessitant une longue période.

Fiche indicateur : Etat d'avancement de la réalisation du plan des routes express

Code de l'indicateur : 1.1.2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébin

2- Définition de l'indicateur : Le taux d'avancement des travaux des routes express

3- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité socio-économique.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : longueur exécutée des routes express / longueur projetée à l'horizon 2030.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : statistique réalisé par la direction de l'exploitation et de l'entretien routier

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuelle

5- Valeur cible de l'indicateur : la réalisation de 2000 km en 2030.

6- Le responsable de l'indicateur : direction de la programmation et de suivi des projets à la Direction générale des Ponts et chaussées.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1.1.2 Etat d'avancement de la réalisation du plan des routes express	%	35,8	36,9	41,0	44,5	45,8

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- La longueur des routes express programmées = 2000 km d'ici 2030
- Longueur des routes express en service = 716 km
- Longueur des routes express en construction = 200,3 km (doublement de la route régionale n° 27 à Nabeul, les deux première tranches, le doublement de la voie romaine 117, le doublement de la route nationale n° 16 entre Gabès et Hamma, le l'achèvement de la liaison Tataouine à l'autoroute A1 (3 tranches), le projet d'extension de l'entrée sud de la capitale (Tunis) 2 x 4

voies, l'achèvement de la rocade X20 entre la MC 31 et la sortie ouest, le projet de doublement de la route locale 533 entre Rowad et la Citadelle d'Andalousie, l'aménagement de l'entrée nord-sud de la ville de Sfax (3 tranches), travaux d'achèvement dédoublement de la route nationale n°1 à Mahres (la partie restante 5 km).

3- Limites de l'indicateur

- La programmation et la réalisation des activités sont liées à la disponibilité des financements extérieures
- La libéralisation d'emprise des projets de routes express nécessite de longues procédures administratives et juridiques en raison de l'implication de nombreuses parties.
- Retard dans l'avancement des projets dû à des problèmes fonciers
- Les travaux de déplacement des réseaux des concessionnaires (Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz, la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution de l'Eau, le Commissariat Régional au Développement Agricole...) nécessitent des délais longs et entraînent des retards dans les projets.

Fiche indicateur Amélioration de l'accès des femmes et des hommes des zones rurales isolées au réseau routier praticable

Code de l'indicateur : 1.2.1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Amélioration de l'accès des femmes et des hommes des zones rurales isolées au réseau routier classé

2- Définition de l'indicateur : Cet indicateur met en évidence l'évolution de la longueur du réseau de pistes rurales aménagées.

3- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité socio-économique

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Longueur des pistes aménagées/ Longueur totale des pistes à aménager.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : statistique réalisé par la direction de l'exploitation et de l'entretien routier

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuelle

5- Valeur cible de l'indicateur : 46.6% en 2024.

6- Le responsable de l'indicateur : la Direction générale des Ponts et chaussées.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisati	2021	Estimation		
		on		2022	2023	2024
		2020				
Indicateur 1.2.1 Amélioration de l'accès des femmes et des hommes des zones rurales isolées au réseau routier praticable	%	45,2	45,6	45,9	46,3	46,6

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

L'atteinte de la valeur souhaitée pour cet indicateur est liée à l'activité 8 aménagement des pistes rurales. La valeur de l'indicateur a été mise à jour pour les années 2022 et 2023. L'année 2021 a été marquée par le lancement des travaux de la première tranche d'aménagement de 466 km de pistes rurales réparties dans 22 gouvernorats, financé par le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe, et l'appel d'offres pour la deuxième tranche de 440 km de pistes rurales réparties dans 21 gouvernorats fin 2021.

3- Limites de l'indicateur

- Recherche de financement
- La longueur des procédures de passation des marchés (études et travaux) en coordination avec les gouvernorats pour déterminer les itinéraires programmés pour l'étude
- La diversité des intervenants lors d'exécution des pistes. Cet indicateur prend en compte les pistes à aménager dans le cadre des programmes annuels de développement et de développement intégré supervisés par les directions régionales au profit des conseils régionaux des gouvernorats.
- La classification des pistes rurales au niveau de routes locales, affecte la longueur du réseau aménagé.

Fiches indicateurs de performance du programme Protection des zones urbaines et du littoral et maitrise d'ouvrages

Fiche Indicateur

- **Code de l'indicateur:** 2.1.1
- **Intitulé de l'indicateur:** Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique
- **Date de mise à jour de l'indicateur:** Juin 2021
- **Périodicité :** Annuelle

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur: Protection des zones urbaines et du littoral et maîtrise d'ouvrages.
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur: Protection des zones urbaines contre les inondations
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur: Protection des zones urbaines contre les inondations
4. La définition de l'indicateur: Le taux cumulé de réalisation de projets de protection des zones urbaines contre les inondations réceptionnés provisoirement et par rapport au nombre total des projet prévus par le plan stratégique.
5. Type de l'indicateur: Produit
6. Nature de l'indicateur : qualité
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur: Le taux cumulé du nombre des projets de protection des zones urbaines contre les inondations réceptionnés provisoirement par rapport au nombre total des projet prévus par le plan stratégique
2. Unité de mesure : Pourcentage (%)
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : PVs de réception provisoire des projets fournis par les chefs projets
4. Modes de collecte des données de base: Collecter les données directement des ingénieurs chefs des projets.
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : PV de réception provisoire établis par les chefs des projets.

6. Délai de disponibilité de l'indicateur: Fin de l'année.

7. Valeur cible de l'indicateur : 100 % en 2022.

8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne):

Service études : **Jouda Nasri (Sous Directeur)**

III. Lecture des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur:

Indicateur de performance	Unité	Réalisation 2020	2021	Estimation		
				2022	2023	2024
Taux cumulé de réalisation du plan stratégique	%	98	99	100	-	-

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

3. Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 98 % pour l'année 2020 par rapport aux prévisions de la même année puisqu'il était prévu l'achèvement de 4 projets de protection contre les inondations qui sont la protection contre les inondations des villes de Mazouna, Maztouriya, Nefza et Sousse mais seulement deux projets qui sont achevés, il s'agit des projets de protection contre les inondations des villes de Nefza et Maztouriya.

4. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Les difficultés rencontrés lors de l'exécution de quelques projets (foncier, sociale, concessionnaires, problèmes liés aux entreprises...).
- Infraction sur le domaine publique hydraulique engendrant des difficultés d'exécution des travaux.
- Augmentation des couts des travaux par rapport aux marchés initiaux et la nécessité de chercher des financements pour ces augmentations

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur: 2.2.1
- Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral.
- Date de mise à jour de l'indicateur : Juin 2021.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Le programme, auquel se rattache l'indicateur: Protection des zones urbaines et du Littoral et maîtrise d'ouvrage.
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur: Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages.
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur: Conservation du domaine public maritime et contribution à la protection du littoral contre l'érosion marine.
4. La définition de l'indicateur: Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion marine programmés durant la période 2015 à 2020.
5. Type de l'indicateur: Produit
6. Nature de l'indicateur : qualité
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur : taux cumulé des linéaires du littoral protégé par rapport au linéaire total du littoral à protéger durant la période 2015-2020
2. Unité de mesure: pourcentage
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : Les différents projets en cours de réalisation ou achevés (linéaire)
4. Modes de collecte des données de base: les chef- projets
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : La direction Générale
6. Délai de disponibilité de l'indicateur: Mois de Mars de chaque année
7. Valeur cible de l'indicateur : 100 % à l'horizon 2020
8. Responsable (s) de la collecte des données de base(Service & personne): Klai Nehed

III. Lecture des résultats de l'indicateur**1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur:**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2020				2021	Estimation		
			2014	2015			2022	2023	2024
Taux cumulé de protection du littoral.	%	66.5	-			95	100	-	-

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Le degré d'atteinte de la valeur de cet indicateur est lié au taux de réalisation des projets du plan quinquennal 2016-2020 qui ne peut être achevé qu'en 2022. Par conséquent, le taux de réalisation de l'année 2020 a été révisé par rapport aux prévisions de la même année en tenant compte du retard vécu dans la réalisation des projets à cause des conditions sanitaires qu'a connu le pays (COVID -19). La valeur cible de cet indicateur qui est de 100% sera atteinte alors en 2022.

Il est à signaler qu'un plan directeur est en cours de préparation à l'horizon 2050.

3. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Nombre limité des entreprises et des bureaux d'études spécialisés dans le domaine maritime.
- Conditions climatiques engendrant l'arrêt des travaux.
- Budget limité.
- L'opposition de la société civile dans quelques projets.

Fiche Indicateur

- Code de l'indicateur: 2.2.2
- Intitulé de l'indicateur : Niveau de maîtrise d'ouvrages portuaires (cout, délai et qualité)
- Date de mise à jour de l'indicateur : Début du mois de Mai de chaque année.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme, auquel est du l'indicateur: Protection des zones urbaines et du Littoral
2. Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur: Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages portuaires
3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur: Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires.
4. La définition de l'indicateur: C'est le taux d'Amélioration de la performance en maîtrise d'ouvrages portuaires en respectant le coût et le délai et en ayant une meilleure qualité d'exécution.
5. Type de l'indicateur: Qualité
6. Nature de l'indicateur : qualité
7. Mode de Déclinaison de l'indicateur : National

II. Détails techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur:

La base des calculs sont les projets achevés et en cours d'exécution à l'année en question : On fait une moyenne pondérée des notes attribuées à chaque projet selon le cout du projet :

Pour chaque projet achevé:

1- 35% : non dépassement des délais (sans compter les intempéries et le mauvais temps). C- à -d :

- projet sans dépassement des délais aura : **0.35**
- projet avec dépassement des délais aura : **max [0 ,((délai contractuel-retard)/délai contractuel)]*0.35**

2- 35% : non dépassement du coût initial.

3- 30% : la qualité d'exécution conformément aux plans initiaux et sans réserves du maître d'ouvrage ou de l'exploiteur du port.

Pour chaque projet en cours d'exécution:

On applique le même principe de calcul mais par poste achevé et on prenant comme référence de comparaison pour les délais le planning de réalisation des travaux.

2. Unité de mesure: pourcentage.
3. Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : projets achevés : note de calcul des délais, dernier décompte, courrier avec le maître d'ouvrage et avec l'exploiteur du port, rapport d'avancement...
4. Modes de collecte des données de base: chefs de projets des unités de gestion et Collaboration entre les cadres de la DG
5. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : La direction Générale
6. Délai de disponibilité de l'indicateur: Mois de Mars de chaque année.
7. Valeur cible de l'indicateur : 70 %.
8. Responsable (s) de la collecte des données de base (Service & personne): Omar Saïidane

III. Lecture des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Estimation		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Taux d'Amélioration de la performance en maîtrise d'ouvrages portuaires (cout, délai et qualité)	%	-	50%	..%	60%	65%	65%	70%

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Les projets en cours d'exécution sont :

- Travaux d'extension du port de Sidi Youssef
- Travaux de protection du port de Gabes
- Travaux de création du port Sidi Mansour
- Travaux d'extension du port de Teboulba

Et l'évaluation de ces projets va nous permettre de calculer notre indicateur

3. Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur :

4. Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

- La réalisation des études et des travaux dans les délais tout en assurant une meilleure qualité.

5. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Nombre limité des entreprises et des bureaux d'études spécialisés dans le domaine maritime.
- Manque des données de base.
- Contrainte météorologique
- La concertation avec la société civile.

Fiche Indicateur

- **Code de l'indicateur** : 2.3.1
- **Intitulé de l'indicateur** : Performance énergétique des bâtiments
- **Date de mise à jour de l'indicateur** : Juillet 2021
- **Périodicité** : annuelle

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme, auquel est du l'indicateur** : Protection des zones urbaines et du littoral et maîtrise d'ouvrages
8. **Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur** : Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages.
2. **L'objectif auquel se rattache l'indicateur** : Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics
3. **La définition de l'indicateur** : Performance énergétique du bâtiment : La consommation énergétique moyenne (chauffage et climatisation).
4. **Type de l'indicateur** : produit
5. **Nature de l'indicateur** : quantité
6. **Mode de Déclinaison de l'indicateur** : National/régional

II. Détails techniques de l'indicateur

1. **La méthode de calcul de l'indicateur** : La moyenne du taux de consommation énergétique pour chaque projet de bâtiment en cours d'études. (Minimum classe énergétique 2)
2. **Unité de mesure**: kwh/m²/an
3. **Type des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Classement énergétique du projet par le logiciel CLIP,
4. **Modes de collecte des données de base** : Document élaboré par les concepteurs du projet et

validé par le contrôleur technique et vérifié par l'administration.

5. **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Source administrative (la commission technique des bâtiments civils)
6. **Délai de disponibilité de l'indicateur** : Mois de Mars de l'année suivante.
7. **Valeur cible de l'indicateur** : inférieure 75 kwh/m²/an
8. **Responsable(s) de la collecte des données de base (Service & personne)** :
 - **Structure** : Direction des études architecturales et techniques
 - **Responsable de la collecte des données de base** : Ahmed Ben Othmen

III. Lecture des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur	unité	Réalizations 2020	2021	Estimations		
				2022	2023	2024
Performance énergétique du bâtiment	kwh/m ² /an	72	70	68	68	67

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Les prévisions de réalisation des valeurs de cet indicateur pour les années 2021 et 2022 sont respectivement 70 et 68 kwh/m²/an. L'administration veillera à l'amélioration des valeurs prévisionnelles de cet indicateur.

3. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

- Vulnérabilité du cadre législatif et réglementaire dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Le champ d'application limité du rationnement thermique dans les bâtiments.
- Faible prise de conscience et prise de conscience de l'importance des possibilités d'économie d'énergie disponibles et de l'utilisation de matériaux écologiques.
- Non utilisation optimale des matériaux écologiques disponibles sur le marché local

Fiche Indicateur

- **Code de l'indicateur : 2.3.2**
- **Intitulé de l'indicateur : nombre cumulé des études tenant en compte de l'aspect genre**
- **Date de mise à jour de l'indicateur : Juillet 2021**
- **Périodicité : annuelle**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

7. **Le programme, auquel est du l'indicateur : Protection des zones urbaines et du littoral et maîtrise d'ouvrages**
9. **Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur : Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages.**
8. **L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics**
9. **La définition de l'indicateur : le nombre cumulé des études tenant en compte de l'aspect genre**
10. **Type de l'indicateur : produit**
11. **Nature de l'indicateur : quantité**
12. **Mode de Déclinaison de l'indicateur : National/régional**

II. Détails techniques de l'indicateur

13. **La méthode de calcul de l'indicateur : le nombre cumulé des études lancées tenant en compte de l'aspect genre**
9. **Unité de mesure: nombre**
10. **Type des données de base pour le calcul de l'indicateur : cahier des charges, marchés,**
11. **Modes de collecte des données de base : coordination avec la commission interne des bâtiments civils**
12. **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : la commission interne des bâtiments civils**
13. **Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Mars de l'année suivante.**

14. Valeur cible de l'indicateur : 35 études en 2024

15. Responsable(s) de la collecte des données de base (Service & personne) :

- **Structure :** Direction des études architecturales et techniques
- **Responsable de la collecte des données de base :** Lilia Ouedi

III. Lecture des résultats de l'indicateur

1. La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

Indicateur	unité	Réalizations 2020	2021	Estimations		
				2022	2023	2024
Nombre cumulé des études tenant en compte de l'aspect genre	nombre	15	20	25	30	35

2. Analyse et interprétation des résultats et estimation des réalisations de l'indicateur :

Cet indicateur a été introduit dans le programme opérationnel des projets afin de tenir compte de l'aspect genre dans les plans architecturaux des projets de bâtiment pour l'année 2020.

De même, cette opération sera adoptée au niveau des programmes opérationnels des projets des années 2023 et 2024 dans le but de rendre les bâtiments compatibles avec les besoins de tous les catégories de la société (femme, enfants, handicapés...).

3. Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur :

L'indicateur porte sur le nombre de projets lancés par l'Administration Générale des Bâtiments Civils en tant que maitre d'ouvrage ou maitre d'ouvrage délégué et sensibles au genre.

Cet indicateur a été révisé pour l'année 2021 puisque 02 études ont été reportées .

L'indicateur a été intégré au programme fonctionnel des projets à prendre en compte par les concepteurs pour concevoir des projets de construction civile au cours de l'année 2020. L'inclusion de l'indicateur dans le programme fonctionnel sera également renforcée dans les années à venir

Fiches indicateurs de performance du programme Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

Fiche indicateur : Taux de couverture du territoire par les études d'aménagement et d'observation du territoire

Code de l'indicateur : 3.1.1.1

VII- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Etablir un développement durable juste, équilibré et global entre les régions

2- Définition de l'indicateur : Calcul le taux des gouvernorats, qui ont au moins une/des études des schémas directeurs pour l'aménagement des agglomérations urbaines.

3- Nature de l'indicateur : Indicateur de performance .

VIII- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : $((\text{Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des gouvernorats} / \text{nb de gouvernorats}) + (\text{Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des CL} / \text{nb de CL}) + (\text{Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des zones sensibles} / \text{nb de zones sensibles})) / 100$

Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement en cours (a)

Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement prêts (b) : Le nombre des études qui n'ont pas dépassé 10 ans a la date de leur règlement définitif .

Nombre des études de l'observatoire du territoire prêts (c) : Le nombre des études qui n'ont pas dépassé 5 ans a la date de leur règlement définitif .

Pour calculer le nombre des études pour une gouvernorat (d1) = a+b+c (La somme de cet gouvernorat est 1 lorsqu'il y a une ou plusieurs études des trois catégories, *hormis ce cas*, il est toujours 0)

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Nombre d'étapes des études réalisées par an..

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : DGAT

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin Decembre de chaque année

5- Valeur cible de l'indicateur : 95 % en 2024.

6- Le responsable de l'indicateur : Mr Rouisse Jameleddine

IX- Interprétation des résultats de l'indicateur

7- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Taux de couverture du territoire par les études d'aménagement et d'observation du territoire	pourcentage	75 %	80	85	90	100

8-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Les estimations de l'évolution de l'Indicateur de performance de 75% en 2020 jusqu'à 85% en 2022 et à 95% en 2024, se dépendent du rythme d'achèvement des études en cours et la programmation et de nouvelles études, soit les schémas directeurs de l'aménagement des grands agglomérations urbaines ou les zones sensibles, ainsi les études de l'observatoire du territoire surtout les atlas.

1-l'achèvement des études des schémas directeur de l'aménagement du territoire

1-1- les schémas directeurs de l'aménagement de grandes agglomérations urbaines

Il est prévu que dans l'année 2022, la préparation de 4 études d'intérêt pour les communautés urbaines comme Zaghouan, Tataouine, Mehdiya et Médenine, sera achever avant la fin de 2024, et préparation en vue du lancement de la révision du schémas directeurs de l'aménagement des grands agglomérations urbaines de gouvernorat de Monastir.

2-1- les schémas directeurs de l'aménagement des zones sensibles

Lors d'achèvement du schémas directeurs de l'aménagement d'une zone sensible de l'île de Djerba, 3 études en cours concernant les zones sensibles de l'extrême nord à Bizerte et les zones côtières au cap bon et la zone du cote est de Bizerte, ainsi la préparation de lancement de l'étude des bas steppes qui s'intéresse 28 délégation repartis sur 5 gouvernorat qui sont Kairouan, Mehdiya, Sousse, Monastir et Sfax.

3-1- les schémas directeurs de l'aménagement et de développement des gouvernorats

Sur un total de 14 gouvernorats de l'intérieur, 9 qui ont été achevées les études schémas directeurs de l'aménagement et de développement ; Jendouba, le Kef, Siliana, Zaghouan, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid, Kebili et Gabes. Alors qu'il reste en cours de réalisation 5 études concernant les gouvernorats de Tataouine, Mehdiya, Beja et Tozeur.

5- les études de l'observatoire du territoire

L'indice de performance a été amélioré grâce aux progrès des études de 3 Atlas des gouvernorats de Sousse, Monastir et Mehdiya pour s'établir aux alentours de 80% en 2021 couvrant ainsi la majorité des gouvernorats par des documents numériques de l'observatoire du territoire.

Parmi les études spécifiques qui ont été lancées en 2021 et qui recouvrera toute le territoire nationale est l'étude de planification territoriale stratégique et le potentiel foncier qui a pour but d'élaborer une

stratégie de contrôle et de gestion pour le potentiel foncier sur tout le long du territoire, répondre aux enjeux et aux exigences d'un développement régional viable .

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Dresser un inventaire des différents projets des parties dans un plan programme pour chaque étude.
- consulter les budgets détaillés des différentes directions générales à caractère technique.
- classer les projets proposés et les projets programmés par différents domaines géographiques :(gouvernorats, agglomérations urbaines, régions économiques...)
- prise en compte du taux de conformité des projets proposés avec les projets programmés dans le budget de l'Etat pour chaque année.

9- Limites de l'indicateur

L'estimation de l'indicateur et les progrès - Le temps alloué à la collecte des données et la réticence de certains départements à échanger des informations

- La quantité de travail nécessaire pour calculer l'indice par rapport à l'équipe supervisant le programme de suivi.

Fiche indicateur : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les PAU

Code de l'indicateur : 3.1.2.1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

2- Définition de l'indicateur : Le rapport de la corrélation entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain signifie connaître le degré d'engagement et de respect du contenu et des exigences des stratégies de développement urbain dans la préparation des plans d'aménagement urbain. Dans une première étape, des normes seront adoptées pour la programmation de divers types d'équipements et d'espaces verts.

3- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le pourcentage de zones vertes et de zones allouées aux équipements incluses dans les plans d'aménagement urbain approuvés par rapport à la superficie totale

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Unités de gestion par objectifs mis crée au niveau de la Direction de l'Urbanisme chargée de suivi des études des plans d'aménagement urbain, directions régionales de l'équipement et conseils régionaux

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : moi de mars de chaque année

5- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 37.5 % d'ici 2024.

6- Le responsable de l'indicateur : Gobji Salma

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

	Unité	Réalizations 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 3.1.2.1 : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU)	pourcentage	30 %	32 %	35%	37%	37.5%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Comme l'indicateur de Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU) est un indicateur stratégique, on s'attend à une hausse acceptable au cours des années prochaines d'environ 32 % à 35 % entre 2021-2022.

3- Limites de l'indicateur

- Relier la valeur cible avec le désir des collectivités locales concernées de poursuivre les études en cours et couvrir ces communautés rurales avec des exemples d'urbanisation d'une part et les différentes parties impliquées dans les différentes étapes d'approbation de ces études d'autre part.

Fiche indicateur : Taux de consommation des terres agricoles

Code de l'indicateur : 3.1.2.2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

3- Définition de l'indicateur : Taux des terres agricoles inclus dans les plans d'aménagement urbain

5- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : taux des terres agricoles consommées inclus dans les plans d'aménagement urbain des municipalités approuvées par décret.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Unités de gestion par objectifs créé à la direction d'urbanisme chargé de suivi des études des plans d'aménagement urbain, les directions régionales de l'équipement et les municipalités

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : mois de mars de chaque année.

5- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 8,5 % fin 2024

6- Le responsable de l'indicateur : Mohamed Nabil hajji

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.1.2.2 : Taux de consommation des terres agricoles	%	10 %	9.5 %	9 %	8.5 %	8.5 %

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Comme l'indicateur de Taux de consommation des terres agricoles est un indicateur stratégique, on s'attend à une hausse acceptable au cours des années prochaine d'environ 9.5 % à 9 % entre 2021-2022. Levés topographiques (ou cartes de villes):

3- Limites de l'indicateur

- Relier la valeur cible avec le désir des communautés locales concernées de poursuivre les études en cours et couvrir ces communautés rurales avec des exemples d'urbanisation d'une part et les différentes parties impliquées dans les différentes étapes d'approbation de ces études d'autre part.

- Potentiel humain et matériel limité dans l'intérêt de l'urbanisation dans les services de traitement régionaux et les communautés locales concernées.

Fiche indicateur : Nombre des logements sociaux et abordables construits et des lots viabilisés.

Code de l'indicateur : 3.1.3.1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir le logement social et abordable et l'amélioration et intégration des quartiers.

3- Définition de l'indicateur : Le nombre de logements réalisés à travers les programmes suivants : Le FOPROLOS, le Programme Spécifique pour le Logement Social – le premier logement – dotation des lots aménagés.

4- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité (efficacité socio-économique)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Taux cumulé des logements sociaux et abordables produits avec le total des lots aménagés.

2- Unité de l'indicateur : Taux cumulé

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la Direction Générale de l'Habitat, l'Unité de gestion par objectifs pour la Réalisation du Programme Spécifique pour le logement social, BH, BCT

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : 1^{ère} Trimestre de l'année suivante

5- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 26.000 logements et lots d'ici fin 2024.

6- Le responsable de l'indicateur : Madame Kmar Chebbi(DGH), Madame Hana Zoueghi (Unité de Réalisation du Programme Spécifique du Logement Social).

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de logements réalisés dans le cadre du « programme spécifique pour le logement social »		7396	11539	15126	16774	18300
Nombre de logements réalisés dans le cadre du « FOPROLOS »		2781	3336	3836	4336	4836
Nombre de logements financés dans le cadre du « premier logement »		1434	1770	2120	2470	2820
Total nombre de logements sociaux et abordables		11611	16645	21082	23580	25956

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Les estimation du nombre cumulatif de logements sociaux, abordables et achevés atteindre 16645 en 2021, repartis en 11539 pour Le programme spécifique pour le logement social et 3336 dans le cadre de FOPROLOS et 1770 logements pour Le programme du premier logement.

Le Nombre cumulatif de logements sociaux achevés et aménagés dans le cadre de programme spécifique pour le logement social est 7396 logements social jusqu'au fin 2020 repartis comme suit :

- 5100 logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements
- 1494 logements et lots viabilisés exécutés par des promoteurs publics.
- 802 logements exécutés par des promoteurs privés.

On remarque que le nombre de logements réalisés et aménagés dans le cadre du programme spécifique pour le logement social a augmenté en 2021 a 11539 soit une augmentation de 4143 logements et lots social durant l'année 2021. On estime une augmentation de 15126 logements et lots social fin 2022 repartis en 7400 logements qui sera exécuté dans le cadre d'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements, 3386 logements et lots exécutés par des promoteurs publics, 4340 logements exécutés par des promoteurs privés .

3- Limites de l'indicateur

Les principales limites sont :

- La nécessité d'identifier le besoin en logement à l'échelle national selon le type de logement, les zones prioritaires et la population cible. Vue l'absence de ces données l'indicateur reste insignifiant vis-à-vis du nombre de logements réalisés. D'où l'urgence d'élaborer une étude sur le besoin en logement à l'échelle national.
- L'indicateur n'a pas pris en considération les logements réalisés par les promoteurs immobiliers publics et privés.
- L'insuffisance des moyens personnels à l'Unité de réalisation du Programme Spécifique pour le logement Social ainsi qu'aux Directions Régionales de l'Equipement, de l'Habitat
- la flambée des prix des logements et l'orientation des promoteurs immobiliers vers la production des logements haut standing

Fiche indicateur : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels selon les programmes nationaux.

Code de l'indicateur : 3.1.3.2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1-Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir le logement social et abordable et de la réhabilitation et de l'intégration des quartiers

2- Définition de l'indicateur : taux cumulé des quartiers d'habitation informels à réhabiliter annuellement par rapport aux quartiers programmés.

3- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : le nombre cumulé des quartiers d'habitation informels réhabilités annuellement / nombre total des quartiers programmés.

2-Unité de l'indicateur : %

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Agence de réhabilitation et du rénovation urbaine.

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : Decembre

5- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 74% d'ici 2024

6- Le responsable de l'indicateur : Mme Monia Bahrini Khmiri Directrice à Direction générale de l'habitat.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisation 2020	2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitations 155 (première partie)	%	84	88	100	100	100
Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitations 155 (deuxième partie)		0	0	16	32	48
Somme		43	44	58	66	74

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Après avoir enregistré un avancement satisfaisant pour la réalisation du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation dans la première partie avec l'achèvement de (jusqu'à Septembre 2021) :

- Achèvement de 136 quartiers sur 155 quartiers pour les travaux d'infrastructure.
- Achèvement de 102 quartiers sur 14 quartiers pour la composante amélioration de l'habitat.
- Achèvement de 76 projets d'équipement sur 124 du total du projet.

Concernant la deuxième partie du programme (avec 157 quartiers à un coût estimé à environ 635 M.D) Le programme est caractérisée par la réalisation de certains études avant même le lancement réel des travaux comme par exemple :

- Etudes Urbaines et technique des projets
- Etude du potentiel énergétique des projets
- Études de programmation fonctionnelle pour les équipements collectifs et les espaces industriels
- Etudes des grandes lignes environnementales et sociales des projets
- Soutien technique à l'approche sociale et environnementale des projets
- Soutien technique pour la mise en œuvre des composantes du bâtiment
- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur
 - Plus de coordination pour assurer la réalisation du programme (communes - concessionnaires publics - Ministères et sociétés concernés).
 - Inciter les régions à fournir du foncier approprié et respecter les délais de réalisation des projets d'équipements collectifs.
 - Accélération du rythme de travail des comités régionaux pour suivre la réalisation du programme.
 - Rechercher des fonds de financement étrangers pour financer de nouveaux projets.

Depuis le début du 2019, de nombreux préparatifs ont été faits (Préparation de la note de composition pour la mise en œuvre de la composition fractionnée au prix facilité) et l'Appel à Manifestation d'Intérêt à la sélection des municipalités.

En 2021, les études urbaines et techniques des projets de la première tranche (58 quartiers) ont été lancées et les procédures de désignation des bureaux d'étude ont été entamées pour l'élaboration des études urbaines et techniques de la deuxième partie (46 quartiers)

5- Limites de l'indicateur

- La difficulté de fournir de financement pour intervenir dans les quartiers informels surtout que l'état s'en charge au programme sans la contribution des citoyens.
- Pénurie du foncier domaine de l'Etat réservé par les régions pour la réalisation des équipements collectifs.
- Rareté des terrains constructibles qui conviennent au pouvoir d'achat des citoyens, ce qui engendre la prolifération du phénomène de l'extension anarchique et des quartiers informels.

Fiche indicateur : Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social

Code de l'indicateur : 3.3.3

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1-Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir le logement social et abordable et de la réhabilitation et de l'intégration des quartiers

2-Définition de l'indicateur : Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social dans le cadre du programme spécifique pour le logement social soit par l'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements, ou par l'achèvement et prestation de logements et de lots sociaux

3- Nature de l'indicateur : Indicateur de performance.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur : Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social / Taux cumulé de bénéficiaires de logements et de lots sociaux

2- Unité de l'indicateur : pourcentage.

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Liste finale des bénéficiaires approuvés par les commissions régionales

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : Les données sont mises à jour régulièrement

5- Valeur cible de l'indicateur : 40% d'ici fin 2025.

6- Le responsable de l'indicateur : MmeThouraya Ben Jmour.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social par l'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements sur le site ou dans d'autres zones ou les agrandir.	Pourcentage.	-	29%	32%	35%	38%
Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social.		-	41%	44%	47%	50%
Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social / Taux cumulé de bénéficiaires de logements et de lots sociaux		-	30%	33%	36%	38%

2-Analyse des résultats et les estimations d'achèvement de l'indicateur:

Le Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social dans le cadre du programme spécifique pour le logement social est de 6961, dont le pourcentage des femmes qui en bénéficieront vers la fin 2021 est de 2118 femmes contre 4842 hommes, avec un pourcentage cumulé de 30% répartis comme suit :

- 1823 femmes ont bénéficiées d'un logement par l'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou par la réhabilitation atteindre à peu près 29% du nombre total des logements qui ont été remis (6235 logements)
- 295 femmes ont bénéficiées d'un logement social ou d'un lot social dans le cadre d'achèvement et création des lots sociaux, c.à.d. 41% du nombre total des logements et lots qui ont été remis (726 logements)
- On note que la proportion la plus élevée de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social se trouve dans le sud-ouest, Tozeur, Gafsa et Kebili (48%). la proportion de femmes dans le gouvernorat de Tozeur 58%, considéré comme la plus élevée par rapport aux autres gouvernorats. tandis que au Nord-Ouest Beja, Jendouba, Kef et Siliana Considérer le ratio le plus faible avec 24% (19% à Jendouba).
- le pourcentage des femmes qui en bénéficieront vers la fin 2022 est estimé à 33% et 38% pour 2024.

3-Limites de l'indicateur

- L'application informatique pour organiser les candidats au logement et les catégories sociales ne comprend pas le sexe du bénéficiaire

- Les critères adoptés pour se porter candidat au logement et lots sociaux, ne prend pas en considération l'état civil de bénéficiaire (divorcée, veuve...) alors qu' Ils tient compte des membres de la famille ayant des besoins spéciaux.
- Les données adoptées pour le calcul de l'indicateur ne comprennent pas tous les programmes de logement à l'intention des catégories à revenu faible et moyen, tels que les programmes de logement financé par le Fonds de promotion du logement pour les salariées et de la première logement, ainsi que pour les logements réalisés par divers acteurs publics, en l'absence d'une base de données.
- Les estimations du nombre des bénéficiaires de logement dans le cadre de l'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou par leur réhabilitation, liée principalement à la disponibilité de logements présentant des difficultés liées au coût fréquent des matériaux de construction et à la rareté de la main-d'œuvre, surtout que le coût maximal d'une maison ne peut être dépassé selon le décret 2012-1224 du 10 Aout 2012.
- Le calcul des estimations de l'indicateur pour l'achèvement de logements et de lots sociaux est principalement lié à l'état de disponibilité des listes finales, qui sont soumis par les commissions régionales dans les différents gouvernorats.

Fiches indicateurs de performance du programme 9 Pilotage & Appui

Fiche indicateur**Code de l'indicateur : 9.1.1**

Intitulé de l'indicateur: Niveau de réalisation des objectifs de la mission

Date de mise à jour de l'indicateur: mois de mars

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : renforcement de la gouvernance de la mission et de ses différents programmes.

2- Définition de l'indicateur : Mesure de taux de réalisation des objectifs de la mission par rapport aux prévisions.

3- Type de l'indicateur : Indicateur d'efficacité.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Moyen de pourcentage de réalisations par rapport aux estimations de tous les indicateurs

2- Unité de l'indicateur : %

3- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Données de nature administrative.

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de juin de chaque année.

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 98% à l'horizon 2024.

8- Le responsable de l'indicateur : DGPCFC

III- Interprétation des résultats de l'indicateur**1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2021	Prévisions		
		2018	2019	2020		2022	2023	2024
Taux de réalisation des objectifs de la mission	%	82	84	94.8	92	96	97	98

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Le taux de réalisation de cet indicateur a atteint près de 95% pour l'année 2020, par rapport à l'estimation de la même année, qui était fixé à 90%, soit une augmentation d'environ 6%. Ce pourcentage s'explique par les taux élevés d'atteinte des objectifs d'un certain nombre d'indicateurs de performance qui ont

dépassé 90 % .Certains autres indicateurs ont également connu des taux d'atteinte importants qui ont dépassé 100 %. Voici une analyse de ces réalisations par programme :

Programme 1 « Infrastructures routières » : ce taux a atteint 94 % par rapport aux estimations, il est proche du taux d'atteinte des objectifs de la mission. On retrouve le taux le plus faible qui est de 82 % enregistré par l'**indicateur 1.2.1.1** «Amélioration de l'accès des femmes et des hommes des zones rurales isolées au réseau routier praticable».

Programme 2 «Protection des Zones Urbaines et du Littoral ET Maitrise d'Ouvrages » : a atteint un taux de 97%, ce qui est supérieur au taux d'atteinte des objectifs de la mission. On constate que la plupart des indicateurs ont enregistré des taux supérieurs à 100% tandis que l'**indicateur 1.1.2.1** " taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral " a enregistré le pourcentage le plus faible, qui est d'environ 76 %.

Programme 3 «Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat» : Il a réalisé un taux de 93% par rapport aux prévisions, et il est proche du taux d'atteinte des objectifs de la mission. Notant que l'**indicateur 1.2.1.3** «Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains», dont son taux de réalisation par rapport à ses estimations s'élève à de 167,3 % qui augmenterait le pourcentage d'atteinte de l'**objectif 2.1.3** " Renforcer la planification urbaine stratégique et durable et le contrôle des extensions urbaines». Sachant qu'aucune terre agricole n'a été consommée en 2020. Par contre on trouve que l'**objectif 3.1.3** : «Nombre total de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés » n'a pas dépassé le taux de 80% à cause de l'**indicateur 3.1.3.1** " Nombre des logements sociaux et abordables construits et des lots viabilisés." et l'**indicateur 3.1.3.2** " Taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels selon les programmes nationaux ", qui ont atteint respectivement les taux 73 % et 80 % par rapport aux estimations.

Programme 9 « Pilotage et Appui » : Le taux de réalisation de cet indicateur est proche du taux d'atteinte des objectifs de la mission 95%. On constate que l'**indicateur 1.1.1.9** « Proportion de femmes cadres bénéficiant d'un renforcement des capacités par la participation à des missions et formations à l'étranger » a atteint un taux de réalisation d'environ 140% par rapport aux estimations, tandis que les deux indicateurs « Nombre de formations jours pour chaque salarié » et « Évolution de la masse salariale » ont enregistré respectivement d'environ 75 % et 76 %.

3-Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

- Mettre l'accent dans l'élaboration du budget sur les projets en cours d'exécution et sur les nouveaux projets et programmes émanant des conseils ministériels.
- La bonne application du décret gouvernemental 2017-394 en date du 29 mars 2017 portant sur la création d'un cadre commun pour l'évaluation et l'administration des investissements publics.
- Mettre l'accent sur l'amélioration des activités liées aux indicateurs qui ont atteint des pourcentages inférieurs aux estimations attendues.

4- Déterminer les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

Le taux de réalisation des objectifs des différents programmes dépend du taux de réalisation par rapport aux estimations de tous les indicateurs. Cette méthode ne détermine pas précisément le taux de réalisation des objectifs des différents programmes car le poids des différents programmes dans le secteur de l'équipement et la qualité des projets sont différents (délais, obstacles et problèmes qui peuvent être rencontrés).

Code indicateur: 9-1-2

Intitulé indicateur: évolution annuelle de visite du site web du Ministère

Date mise à jour indicateur: Mars 2021

I- Caractéristiques indicateur

Programme: Pilôtage et Appui

Sous-programme: Appui

Objectif: Renforcement de la gouvernance de la mission

Description de l'indicateur: évolution de la moyenne annuelle de visite du site web du Ministère

Type indicateur: Résultat

- **Nature indicateur:**

- **Déclinaison de l'indicateur:**

-

II- Détails techniques de l'indicateur

- **Méthode de calcul de l'indicateur:** évolution de la moyenne annuelle de visite journalière du site web du Ministère
- **Unité indicateur:** unité/jour
- **Données principales de calcul de l'indicateur:**
 - **Méthode de collecte des données principales de calcul de l'indicateur:** navigateur internet
 - **Source des données principales de calcul de l'indicateur:** Google Analytics
 - **Date de disponibilité de l'indicateur:** à tout instant
 - **Valeur cible de l'indicateur:**
 - **Service responsable de la collecte des données principales:** Direction de la recherche, de l'organisation et de l'informatique
-

III- III - Lecture dans résultats de l'indicateur

1- Chaîne des résultats (réalisations) et prévisions relatives à l'indicateur

Indicateur	Unité	Réalizations			Prévisions			
		2018	2019	2020	L.F . 2021	2022	2023	2024
Evolution de la moyenne annuelle de visite du site web du Ministère	Unité/jour	203	241	384	400	500	800	1000

2- Analyse des résultats et des prévisions de réalisation relatives à l'indicateur

La moyenne des visites journalières du site web du Ministère a bien évolué entre 2019 et 2020, cela est dû à la mise en place d'une version améliorée du site fin 2018.

4- Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur:

- Engager un bureau privé pour mettre en place une nouvelle version améliorée du site web
- Coordonner avec les différentes structures du Ministère pour actualiser et enrichir le site web
-

5- Limites de l'indicateur:

Cet indicateur exprime la communication du public à travers le site web seulement, et on peut penser à inclure l'accès à la page Facebook du Ministère dans cet indicateur.

Fiche Indicateur

Code indicateur:9.2.1

Intitulé de l'indicateur: Taux de remplacement des retraités

Date de mise à jour de l'indicateur: mars 2021

I-Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Programme de l'indicateur:** programme 9 : pilotage et appui
- 2- **Le sous- programme de l'indicateur:** sous- programme 1 : pilotage
- 3- **Objectif de l'indicateur::** maîtriser les équilibres liés aux ressources humaines
- 4- **Description de l'indicateur** fixer le taux de remplacement des retraités
- 5- **Type de l'indicateur::** produit
- 6- **Nature::** efficacité
- 7- **Déclinaisons de l'indicateur:** catégories Services Centraux et Régionaux

II-Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Description de formule de l'indicateur::** le nombre des recrutements programmées / le nombre des retraités *100
- 2- **Unité de mesure de l'indicateur:** Indice base 100.
- 3- **Données de base pour le calcul de l'indicateur:** une base de données administrative des retraités / Système Insaf
- 4- **Mode de collecte des données de base pour calculer l'indicateur:** Base de données
- 5- **Source de base de données:** Statistique administratives
- 6- **Délais de disponibilité de l'indicateur:** fin d'année
- 7- **Valeur cible de l'indicateur:** 100.
- 8- **responsable indicateur :** Wajdi Abderrahim

III-Résultat de l'indicateur

- 1- **Résultats et estimations de l'indicateur:**

	2018	2019	2020
Nombre de postes programmées (1)	00	00	15
Nombre de retraités (2)	276	116	61

Indice de taux de remplacement des retraités (1)/(2)*100	00	00	24%

taux de remplacement des retraités par catégorie et unité

Indicateur: 9.1.1.3	Unité	Réalisations	Prévisions		
		2021	2022	2023	2024
Nombre de de postes programmées pour les catégories A1et A2 (1)	nombre	50	28	68	77
Nombre de retraités (2)	nombre	23	28	68	77
taux de remplacement des retraités	%	217	100	100	100
Nombre de de postes programmées pour les agents A3-B-C-D (1)	nombre	20	7	18	33
Nombre de retraités pour les agents A3-B-C-D (2)	nombre	10	7	18	33
taux de remplacement des retraités	%	200	100	100	100
Nombre de de postes programmées pour les ouv 3 unité (1)	nombre	00	45	64	43
Nombre de retraités les ouv 3 unité (2)	nombre	10	45	64	43

taux de remplacement des retraités	%	00	100	100	100
Nombre de de postes pour les ouv 2 unité programmées (1)	nombre	00	4	11	17
Nombre de retraités pour les ouv 2 unité (2)	nombre	6	4	11	17
taux de remplacement des retraités	%	00	100	100	100
Nombre de postes programmées pour les ouv 1 unité(1)	nombre	00	5	18	14
Nombre de retraités pour les ouv 1 unité (2)	nombre	06	5	18	14
taux de remplacement des retraités	%	00	100	100	100
Indicateur1/2*100	Règle 100	127	100	100	100

taux de remplacement des retraités par corps :

Indicateur: 9.1.1.3	Unité	Réalisations	Prévisions		
		2021	2022	2023	2024
Nombre de de postes programmées de corps techniques (1)	nombre	70	24	67	83
Nombre de retraités de corps techniques (2)	nombre	20	24	67	83
taux de remplacement des retraités	%	350	100	100	100
Nombre de de postes programmées d'autres corps(1)	nombre	00	11	19	27
Nombre de retraités d'autres corps (2)	nombre	13	11	19	27

taux de remplacement des retraités	%	00	100	100	100
Nombre de postes programmées pour le corps des ouvriers (1)	nombre	00	54	93	104
Nombre de retraités pour le corps des ouvriers (2)	nombre	22	54	93	104
taux de remplacement des retraités	%	00	100	100	100
Indicateur1/2*100	Règle 100	127	100	100	100

taux de remplacement des retraités par affectation centrale / régionale :

Indicateur: 9.1.1.3	Unité	Réalizations		Prévisions					
		centrale	régionale	centrale			régionale		
		2021	2021	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Nombre de de postes programmées pour les catégories A1et A2 (1)	nombre	03	47	13	19	20	15	49	57
Nombre de retraités A1et A2 (1) (2)	nombre	3	20	13	19	20	15	49	57
taux de remplacement des retraités	%	100	235	100	100	100	100	100	100
Nombre de postes programmées pour les agents A3-B-C-D (1)	nombre	05	15	1	4	9	6	14	24

Nombre de retraités pour les agents A3-B-C-D (2)	nombre	00	9	6	14	9	6	14	24
taux de remplacement des retraités	%	500	150	100	100	100	100	100	100
Nombre de postes programmées pour les tous les ouvriers(1)	nombre	00	00	6	13	16	48	80	88
Nombre de retraités les tous les ouvriers (2)	nombre	3	19	6	13	16	48	80	88
taux de remplacement des retraités	%	00	00	100	100	100	100	100	100
Indicateur1/2*100	Règle 100	133	126	100	100	100	100	100	100

2- Analyse et discussion des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Les conclusions les plus importantes auxquelles on peut se référer sont principalement les points suivants:

Une absence totale de recrutement durant les années 2018 et 2019 en contrepartie d'un relatif renforcement de deux catégories des ouvriers durant l'année 2020 et ce ne s'harmonise pas aux besoins réels des ressources humaines du Ministère.

Le niveau d'invalidité perdure du fait de l'instabilité des ressources humaines en enregistrant une augmentation du nombre de retraités et des ouvriers, et la baisse ou l'absence de remplacement de ceux-ci par le mécanisme recrutement.

La baisse des affectations et la hausse des renvois à la retraite sont également dues à des raisons liées aux finances publiques et à la hausse de masse salariale.

La diminution de recrutement est également due à l'approbation par l'État du mécanisme de relèvement volontaire de l'âge de la retraite qui est appliqué depuis juillet 2019, ce qui entraîne le report de

recrutement et la suffisance des ressources humaines disponibles. de recrutement n'est utilisée que dans des cas exceptionnels.

En revanche, on s'attend à ce qu'une reprise relative soit enregistrée pour pourvoir les postes vacants liés à certaines spécialisations techniques au cours de l'année 2021, et si elle rompt avec les indicateurs négatifs au cours des dernières années, elle reste insuffisante, d'autant plus que ce renforcement était limité aux catégories A1 et A2 du corps des ingénieurs et techniciens en contrepartie d'un déficit persistant d'autres corps de renforcer de leurs ressources, comme le corps administratif commun ou encore le corps des ouvriers qualifiés.

Des estimations ont été établies en fonction d'assurer la stabilité des ressources humaines en maintenant le plafond de la valeur souhaitée fixée à 100, c'est-à-dire si elle ne répond pas aux besoins réels de toutes les catégories, corps et services centraux ou régionaux, mais elle maintient les exigences requises pour le fonctionnement du système de travail de l'administration.

4- les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur

A travers ces indicateurs, le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et des Infrastructures vise à atteindre les objectifs suivants :

- Maintenir l'équilibre des ressources humaines.
- Programmer des recrutements qui répondent aux exigences des nouvelles technologies .
- Renforcer la loi de cadre par des compétences en coupant avec des mécanismes de recrutement engendrés par la régularisation des situation fragiles .
- Fixer les besoins en s'accentuant sur les compétences et profils adéquats des postes .

5- Limites de l'indicateur:

L'incapacité de programmer les besoins de recrutement en s'appuyant uniquement sur les recommandations de départ à la retraite se limite ainsi à la côté quantitatif, tandis que les besoins de

programmation doivent prendre en compte l'amélioration de la capacité à effectuer des tâches plus réalisables et efficaces même avec des ressources humaines inférieures à la valeur souhaitée.

Code Indicateur : :9.2. 2

Nom de l'Indicateur : Taux des agents (cadres des directions centrales) formés dans les domaines prioritaires.

Délai de Mise A jour : Mois du Septembre chaque année

IV- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- ✓ **Programme de l'Indicateur :** « 9 » : « Pilotage et Appui »,
- ✓ **Sous Programme de l'Indicateur :** « 2 » : Sous Programme : « Appui »,
- ✓ **Objectifs de de l'Indicateur :** Développement des ressources humaines et perfectionnement des compétences,
- ✓ **Définition de l'Indicateur :** l'indicateur exprime les efforts déployés pour développer et évoluer les ressources humaines,
- ✓ **Type de l'Indicateur :** Indicateur Qualité,
- ✓ **Nature de l'Indicateur :** Indicateur de Performance,
- ✓ **Déclinaison de l'Indicateur :** Services central.

V- Détails techniques de l'Indicateur

- ✓ **Méthode de Calcul de l'Indicateur :** [Nombre d'agents des directions centrale formés dans les activités de formation prioritaire ÷ Nombre Total des agents (cadre des directions centrale) ciblés par ces activités] X 100 ,
- ✓ **Unité de Calcul :** Pourcentage (%),
- ✓ **Type des données de base utilisées pour le calcul de l'Indicateur :** Nombre des agents touchés par les activités de formation prioritaires X Population ciblée par ces activités.
- ✓ **Mode de collecte des données de base :** Tableaux de synthese des formations prioritaires réalisées et et population cible inscrite dans l'application « INSAF ».
- ✓ **Source des données de base :** Données statistiques de source administrative basée sur les feuilles de présence de chaque formation réalisée , plan de formation annuel et l'application « INSAF ».
- ✓ **Délai de disponibilité de l'Indicateur :** Mois de Mars de chaque année.
- ✓ **Valeur Cible de l'Indicateur :** atteindre environ le taux de 14 % dans les trois prochaines années.
- ✓ **Responsable de la collecte des données :** Direction Générale de la Planification, la Coordination et la Formation des Cadres.

III-Interprétations des Résultats de l'Indicateur

1) Résultats des Réalisation et des Estimations de l'Indicateur

	2018				2019				2020			
Nombre des Agents des Directions Centrale formés dans les activités de formarmation prioritaire	143				346				147			
Nombre total de la population ciblée (cadres A1, A2, et A3) par les activités de formation prioritaire	A1	A2	A3	Total	A1	A2	A3	Total	A1	A2	A3	Total
	758	423	966	2147	785	410	881	2076	795	423	850	2086
Indicateur	% 6,66				% 16,67				% 7,11			

	Unité	Prévisions	Estimation		
		2021	2022	2023	2024
Nombre des Agents des Directions Centrale formés dans les activités de formarmation prioritaire	Agent	150	200	250	300
Nombre total de la population ciblée (cadres A1, A2, et A3) par les activités de formation prioritaire		2310	2480	2170	2110
Indicateur	%	6,5 %	8 %	11,5 %	14 %

2) Analyse des Résultats des Réalisation et des Estimations de l'Indicateur

L'évolution de cet indicateur a été marqué par un doublement de sa valeur durant l'année 2019 suite aux efforts déployés et récompensés par l'organisation de diverses activités classées prioritaire au profit des cadres des directions centrale. Puis succédé par une chute durant l'année 2020 causée par l'application des procédures et protocoles sanitaires pour faire face à la pandémie COVID-19.

Concernant la réalisation en 2021 reste dépendante de la situation sanitaire du pays mais avec un peu d'optimisme la valeur de 2020 peut être sauvée.

3) Actions à Entreprendre pour l'Atteinte des Objectifs

- ✓ Augmenter le budget alloué a la formation à fin de permettre de croître les activités de formation des domaines prioritaire, et par là accroître le nombre des cadres bénéficiaire.

4) **Inconvénients et Limites de l'Indicateur**

- ✓ Un même agent peut participer dans plusieurs activités de formation mais à chaque fois est pris en compte dans le calcul comme si sa première participation.

Fiche Indicateur

Code indicateur :9.2.3

Intitulé de l'indicateur : Représentativité de la femme aux emplois fonctionnels

Date de mise à jour de l'indicateur: février

I-Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Programme de l'indicateur:** programme 9: pilotage et appui
- 2- **Le sous- programme de l'indicateur:** sous- programme 1 : pilotage
- 3- **Objectif de l'indicateur:** Allocation optimal des compétences.
- 4- **Description de l'indicateur:** Détermination du taux de participation de la femme aux emplois fonctionnels et aux postes de la prise de décision.
- 5- **Type de l'indicateur:** produit
- 6- **Nature:** Performance
- 7- **Déclinaisons de l'indicateur:** Selon l'affectation et selon la fonction

II-Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Description de formule de l'indicateur:** (Nombre de cadres féminins occupant des emplois fonctionnels/ nombre total des emplois fonctionnels vacants)/ (nombre des cadres féminins (A1 + A2) / nombre total des cadres au ministère (A1 + A2)) x 100.
- 2- **Unité de mesure de l'indicateur:** indice base 100.
- 3- **Données de base pour le calcul de l'indicateur:** base de données par sexe + INSAF
- 4- **Mode de collecte des données de base pour calculer l'indicateur:** base de données admi + INSAF
- 5- **Source de base de données:** Statistique adm
- 6- **Délais de disponibilité de l'indicateur:** Mois de février.
- 7- **Valeur cible de l'indicateur:**100
- 8- **responsable indicateur :** Mme Wissal Dai

III-Résultat de l'indicateur

2- Résultats et estimations de l'indicateur:

	2018	2019	2020
Taux des cadres féminins occupant des emplois fonctionnels	35%	36%	38%
Taux des cadres féminins aux ministère	32%	32%	36%
Indicateur de la représentativité de la femme aux emplois fonctionnels (1)/(2)*100	109	113	105

Indicateur: 9.1.1.1	Unité	estimations	Prévisions		
		2021	2022	2023	2024
Nombre des cadres féminins occupant des emplois fonctionnels	Nombre	218	228	240	252
Nombre total des emplois fonctionnel vacants	Nombre	576	586	596	606
Le taux (1)	%	38%	39%	40%	41%
Nombre des cadres féminins (A2+A3)	Nombre	500	559	606	643
Nombre des cadres au ministère (A1+A2)	Nombre	1371	1529	1656	1756
Le taux (2)	%	36%	36%	37%	37%
Indicateur (1)/(2)*100	Règle 100	105	108	109	109

2- Analyse et discussion des résultats et des prévisions de l'indicateur:

- Un indicateur positif de représentativité des femmes aux emplois fonctionnels a été enregistré en atteignant 105 et dépassant alors la valeur minimale souhaitée.

- On s'attend à ce que l'indicateur continue à augmenter au cours des trois prochaines années, malgré l'augmentation continue du taux des cadres féminins au ministère, et cela est due principalement à l'augmentation du nombre total (relatif) des postes vacants au ministère ainsi que l'augmentation du taux des cadres féminins.

➤ Taus des cadres féminins occupant des emplois fonctionnels selon la nature de l'emploi durant l'année 2020.

Les emplois fonctionnels	Femme	Homme	Nombre Totale	taux	Taux des cadres féminins	Indicateur base 100
Chef de service	130	165	295	44%	36%	122
Sous-directeur	55	107	162	34%	36%	95
directeur	27	70	97	27%	36%	75
Directeur général	06	16	22	27%	36%	75
Nombre total	2018	358	576	38%	36%	105

- L'indicateur de la représentativité des femmes aux emplois fonctionnels a connu une tendance à la baisse par rapport à l'évolution de la nature de l'emploi fonctionnel, où une valeur positive a été enregistrée pour la participations des femmes aux reste des emplois fonctionnels qui s'élevait à 122 pour l'emploi de chef de service, dépassant par conséquent la valeur minimum souhaité (100).

- Par contre, on constate une faible représentativité à partir du poste de directeur en atteignant 75 pour l'emploi de directeur ainsi que pour l'emploi de directeur général.

- Par conséquent, la représentativité des femmes aux emplois fonctionnels (outre que les emplois supérieurs) reste relativement satisfaisante, ce qui confirme la difficulté d'accès des femmes aux postes de la prise de décision.

	Central		Régional	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Nombre des cadres chargés des emplois fonctionnels	134	162	86	194
Nombre total des emplois non vacants	296		280	
Taux (1)	45%	55%	30%	70%
Nombre des cadres	216	285	284	586
Nombre total des cadres	501		870	
Taux (2)	43%	53%	32%	68%
Indicateur (1) / (2)	104	103	93	103

- L'indicateur de représentativité des femmes aux emplois fonctionnels aux niveaux central et régional a enregistré une valeur positive en dépassant la valeur souhaitée de 100, contrairement à ce qui a été enregistré au niveau régional uniquement (sous le niveau souhaité : 93).

Cette disparité entre ces deux niveaux est principalement due au pourcentage élevé des cadres masculins dans le nombre totale des cadres au niveau régional (70%) par rapport au niveau central et ainsi en raison aux emplois fonctionnels limités dans l'organigramme régional.

4- Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur:

- Le ministère de l'équipement et de l'habitat a réussi à atteindre l'objectif souhaité d'égalité entre les femmes et les hommes au niveau de l'occupation des emplois fonctionnels.
Reste à favoriser d'avantage l'accès des femmes aux emplois fonctionnels supérieurs (directeur, directeur général) et appeler à la candidature pour accéder à ces emplois et favoriser leur participation aux séminaires et sessions de formations des cadres supérieurs.

5- Limites de l'indicateur:

- Difficulté énorme à déterminer le taux des cadres féminins au sein du ministère en fonction de la nature des emplois fonctionnels, vue la multitude des conditions exigés pour la nomination.
- Difficulté à fixer les estimations et les prévisions vue les multitude des critères de nominations aux emplois fonctionnels.

Fiche Indicateur

Code indicateur:9.3.1

Intitulé de l'indicateur: le taux de réalisation de la soutenabilité budgétaire

Date de mise à jour de l'indicateur: mois de mars

I-Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Programme de l'indicateur:** programme 9: pilotage e tappui
- 2- **Le sous- programme de l'indicateur:** sous- programme 2 : Appui
- 3- **Objectif de l'indicateur:** assurer la soutenabilité budgétaire et la rationalisation des ressources financière et garantir l'efficacité du programme 9
- 4- **Description de l'indicateur:** Détermination de l'écart entre les crédits réalisés et ceux prévus au debut de l'année budgétaire
- 5- **Type de l'indicateur:** produit
- 6- **Nature:** resultat
- 7- **Déclinaisons de l'indicateur:** directions centrales et régionales

II-Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Description de formule de l'indicateur:** (crédits consommés / crédits inscrits)*100.
- 2- **Unité de mesure de l'indicateur:**pourcentage
- 3- **Données de base pour le calcul de l'indicateur:**ADEB SIAD AMED
- 4- **Mode de collecte des données de base pour calculer l'indicateur:** statistiques administratives
- 5- **Source de base de données:** Statistiques administraives
- 6- **Délais de disponibilité de l'indicateur:** Mois de Mars de chaque année.
- 7- **Valeur cible de l'indicateur:**Minimiser l'écart entre ce qui est réalisés et ce qui est prévu pour atteindre une consommation de 100% des crédits prévus et inscrit
- 8- **responsable indicateur** Amel sassi

III-Résultat de l'indicateur

3- Résultats et estimations de l'indicateur:

Indicateur: 9.2.2.1	Unité	Réalizations			2021	Prévisions		
		2018	2019	2020		2022	2023	2024
Crédits inscrits	MD	1.546.500	1.161.149	1.632.301	1.562.800	1.598.580	1.642.600	1.687.594
Crédits consommés	MD	1.655.731	1.221.968	1.625.975	1.562.800	1.598.580	1.642.600	1.687.594
Taux de réalisation	%	107.1	105.2	99.6	100	100	100	100

2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Cet indicateur vise attendre un taux de réalisation de 100% pour prouver la sincérité des prévisions budgétaire et s'assurer de la soutenabilité budgétaire et que le prévu au début de l'année couvre les dépenses réelles au cour de l'année budgétaire :les arriérés,les nouveaux dépenses et les dépenses courantes

Pour les résultats réalisés en 2020 ont atteint 99.6% et cela dû au retard de quelque projets suite à la pandémie COVID.

En ce qui concerne les années 2018,2019 le taux d'évolution de budget a augmenté pour dépassé le taux fixé d'avance vue le report de paiement des crédits d'engagement et à l'ouverture des crédits imprévus non programmés.

Les prévisions des années 2021,2022,2023,2024 atteindront 100% et seront conformes aux prévisions programmés .

4- les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur:

- L'adoption des critère objectifs pour la programmation budgétaires et l'installation d'une application interne pour le collecte des demandes centrales et régionales
- Suivre des résultats de la programmation annuelles des dépenses avec ses différents mise à jour pour surmonter tous obstacles de réalisation.
- Faire les réunions périodiques des chefs des programmes et des chefs des sous programmes régionaux et centraux pour suivre l'exécution des budgets d'investissements.
- Fournir les crédits nécessaires d'avance et le paiement des entrepreneurs.

5- Limites de l'indicateur:

- L'insuffisance des moyens matériels, humains et financiers.
- La lenteur des procédures administratives
- Les problèmes d'expropriation qui accablent la réalisations des projets

Fiche d'indicateur

Code d'indicateur : 9.3.2

Nom de l'indicateur : le coût de gestion de chaque agent

Date de mise à jour de l'indicateur : mois du février de chaque année

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

-**Le programme auquel l'indicateur se réfère** : Programme 9 « pilotage et appui »

-**Sous-programme auquel se réfère l'indicateur** : Sous-programme 2 « Appui »

- **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : assurer la soutenabilité du budget et rationaliser la gestion des ressources financières tout en assurant l'efficacité du programme 9

-**Définition de l'indicateur** : le suivi annuel de l'évolution des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement.

-**Type d'indicateur** : produit

-**La nature de l'indicateur** : un indicateur de résultat

- **Branches de l'indicateur** : directions centraux et régionaux de l'équipement

II. Caractéristiques techniques de l'indicateur

•**Mode de calcul de l'indicateur** : dépenses de fonctionnement réalisés / nombre de salariés

•**Unité de l'indicateur** : mille dinars

• **Données de base pour le calcul de l'indicateur** : données de source administrative

•**Le mode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur** : statistiques administratives

- **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : systèmes « ADAB », « INSAF » et « AMAD ».
- **Date de disponibilité de l'indicateur** : Février.
- **Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre 3 % comme pourcentage maximum pour l'évolution de l'indicateur en 2024
- **Le service chargé de regrouper les données de base** : la Direction Générale des services Communs (Direction des Affaires Financières).

III. Analyse des résultats de l'indicateur

1. Série de résultats (réalisations) et d'estimations pour l'indicateur

indicateur de performance	unité	réalisations			prévisions 2021	Estimations		
		2018	2019	2020		2022	2023	2024
Nombre de fonctionnaires	Fonctionnaire	4794	4383	4456	4421	4452	4462	4472
Frais de gestion	M.D	21.324	18.894	19.014	17.847	18.204	18.659	19.218
Coût de gestion pour chaque fonctionnaire	M.D	4.45	4.31	4.27	4.04	4.09	4.18	4.30
Taux d'évolution	%		-3%	-4%	-9%	-8%	-6%	-3%

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations pour l'indicateur

On remarque une évolution négative du coût de gestion de chaque agent d'une année à l'autre dans des proportions variables, principalement due à :

- une diminution du nombre des fonctionnaires dans les années 2019 et 2021
- agir sur le coût de gestion en appliquant les exigences de la circulaire du ministre des finances pour diminuer le coût de gestion pour les années 2020 et 2021.

- Ajuster le budget réel alloué au fonctionnement, qui était réparti au sein des chapitres d'entretien, de gestion et d'investissement, et le calculer par sa forme réelle

3. Les activités principales programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur

- Assurer la bonne gestion des dépenses de fonctionnement, notamment des dépenses énergétiques basées sur les systèmes (AJILIS, GPRS) et maîtrise des dépenses téléphoniques basées sur IP LIGNE et renouvellement du parc de transport
- Identification précise des besoins
- Bonne préparation du programme annuel des dépenses
- regroupement des achats
- Répartition optimale des dépenses de fonctionnement entre les programmes

4. Déterminer les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

- Les projets importants du ministère de l'équipement nécessitent des dépenses de fonctionnement importantes afin de maîtriser les projets, les délais, la faisabilité et le coût
- Budget de dépenses de fonctionnement limité
- Déséquilibre entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement
- Le coût de gestion de chaque agent varie d'un programme à l'autre
- La détermination des dépenses de gestion est soumise à l'approbation du ministère des Finances et non aux objectifs et activités

Fiche d'indicateur

Code d'indicateur : 9.3.3

Nom de l'indicateur : taux de consommation des crédits d'investissement jusqu'au mois de septembre

Date de mise à jour de l'indicateur : le mois de septembre de chaque année

IV. Caractéristiques générales de l'indicateur

-**Le programme auquel l'indicateur se réfère :** Programme 9 « pilotage et appui »

-**Sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** Sous-programme 2« appui»

- **L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** assurer la soutenabilité budgétaire et la rationalisation de la gestion des ressources financières et garantir l'efficacité du programme 9

-**Définition de l'indicateur :** assurer l'ordonnancement des crédits de paiement d'une façon évolutive équivalente au pourcentage prévu

-**Type d'indicateur :** de qualité

-**La nature de l'indicateur :**

- **Branches de l'indicateur :** directions régionales et centrales

V. caractéristiques techniques de l'indicateur

•**Mode de calcul de l'indicateur :** les crédits d'investissements ordonnancés/les crédits d'investissements inscrits sur les ressources budgétaires et celles de ressources hors budget

•**Unité de l'indicateur :** pourcentage

- **Données de base pour le calcul de l'indicateur** : statistiques administratives
- **Le mode de collecte des données de base pour le calcul de l'indicateur** :
- **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : systèmes « ADEB », « SIAD »
- **Date de disponibilité de l'indicateur** : mois de septembre.
- **Valeur cible de l'indicateur** : atteindre le pourcentage de 75% en 2024
- **Le service chargé de regrouper les données de base** : la Direction Générale des services Communs (Direction des Affaires Financières).

VI. Analyse des résultats de l'indicateur

5. Série de résultats (réalisations) et d'estimations pour l'indicateur

indicateur de performance	unité	réalisations			prévisions 2021	Estimations		
		2018	2019	2020		2022	2023	2024
Pourcentage des crédits ordonnancés jusqu'au mois de septembre	%	76	87	64	70	72	73	75
Crédits d'investissement ordonnancés	M.D	1067	870	839	1092	1025	1068	1130
Crédit inscrits	M.D	1400	1000	1308	1560	1423	1463	1507

6. Analyse des résultats et estimation des réalisations pour l'indicateur

Le taux de consommation des crédits jusqu'au mois de septembre 2020 est de 64% et c'était moins que le pourcentage prévu qui est de 70% et c'est dû la pandémie qu'a connu le pays en 2020 ce qui a des mauvais reflets sur l'investissement surtout lors du confinement

Malgré cela on atteint le 64% provient du paiement des arriérés de l'année 2019 au profit des entrepreneurs d'un montant de 360 MD avec un retour progressives aux nouveaux projets aux mois de juillet, août et septembre. Pour atteindre en 2021 comme c'était prévu le 70% grâce à l'exécution des nouveaux projets.

7. Les activités principales programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur

- Organisation des réunions périodiques des chefs de programmes et sous-programmes et des directeurs régionaux pour le suivi de l'exécution du budget de développement
- Effectuer des visites de terrain pour surmonter les diverses difficultés qui peut empêcher la réalisation des projets
- Suivi permanent de la réalisation des projets
- S'assurer de la fourniture des crédits pour tous les projets programmés
- organisation des réunions avec le Ministère des Finances pour présenter les préoccupations du secteur face au manque de crédits de paiement
- Actualisation des textes réglementaires liés aux problèmes immobilières, dont la loi sur l'expropriation
- Anticiper les liquidations immobilières, suivre les procédures et les alléger
- Obtention des autorisations nécessaires et coordination avec les acteurs publics avant l'annonce de l'appel d'offre
- Prévoir les crédits nécessaires à l'avance et accélérer le paiement des entrepreneurs

-Revoir le système et le mécanisme de transfert des crédits aux directions afin de réduire les délais et d'établir une flexibilité dans la gestion

-Activer le système national de suivi des projets publics

8. Déterminer les lacunes les plus importantes liées à l'indicateur :

-La lenteur des procédures administratives en matière immobilière et financière.

-Retard d'achèvement des travaux en raison de circonstances d'urgence et de force majeure dépassant le cadre de l'administration.

- La perturbation des projets en raison de problèmes immobiliers ou de problèmes contractuels

- L'évolution du mode de paiement des crédits d'investissement est due aux structures chargées de la mise en œuvre des projets

-le montant des crédits approuvés a un impact direct sur l'indice par augmentation ou diminution.

FICHE INDICATEUR

Code de l'indicateur :9.4.1

Intitulé de l'indicateur : Moyenne des projets supervisés par technicien cadre.

Date de mise à jour de l'indicateur: mois de mars

I. Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Efficience de l'administration régionale par l'optimisation des compétences humaines.
- 2- **Définition de l'indicateur** : mesure du taux d'encadrement des projets régionaux.
- 3- **Nature de l'indicateur** : Indicateur d'efficacité

II- Les caractéristiques techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : (Nombres total des projets régionaux / Nombre total des cadres A1 et A2 dans les régions)
- 2- **Unité de l'indicateur** : Moyenne
- 3- **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Statistiques à caractère administratif
- 4- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : 31 décembre de chaque année.
- 5- **Valeur cible de l'indicateur** : 7
- 6- **Le responsable de l'indicateur** : la sous-direction des affaires générales à la direction générale des services communs en collaboration avec la direction des affaires administratives et de la direction générale de coordination entre les services régionaux.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

- 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2021	Prévisions		
		2018	2019	2020		2022	2023	2024
Nombres total des projets régionaux (1)	NB	-	3913	4108	3869	-	-	-
Nombre total des cadres A1 et A2 dans les régions (2)	NB	-	1010	1078	526	-	-	-
Indicateur (1) / (2)	Moyenne	-	3,8	3,8	7,4	7	7	7

2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- Par rapport à 2020, en 2021, et en coordination avec les directions régionaux, le nombre de cadres techniques dans les départements régionaux effectivement chargés de superviser les projets a été calculé, de sorte que le nombre moyen de projets supervisés par chaque cadre technique des structures régionales pour la mission de l'équipement est passé à 7,4 contre 3,8 en 2020.

- Le nombre moyen de projets supervisés par chaque cadre technique devrait se stabiliser au cours des trois prochaines années au niveau 7 projets par cadre technique, car le nombre de cadres techniques au niveau régional s'étant stabilisé d'une part, et d'autre part, le nombre de projets pour chaque structure régionale s'étant stabilisé.

3- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Planification des projets programmés pour la prochaine période.
- Recrutements proposés
- Promotions programmés

4- Limites de l'indicateur

- Absence de métriques approuvées dans ce contexte
- Difficulté de déterminer la valeur cible de cet indicateur
- Absence de recrutements,